

Politique départementale
de coopération internationale

**YVELINES,
PARTENAIRES DU
DEVELOPPEMENT**

Rapport d'activités année **2016**

Cabinet du Président
Juillet 2017



Yvelines
Le Département

*Le Conseil départemental des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

Sommaire

Yvelines, partenaires du développement	4
La coopération décentralisée	6
■ Bénin – Groupement intercommunal du Mono.....	9
■ Congo – Département de la Cuvette.....	12
■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough	15
■ Mali – Cercle de Kadiolo.....	18
■ Mali – Cercle de Kolokani	20
■ Sénégal – Région de Matam.....	22
■ Sénégal – Département de Kanel	25
■ Sénégal – Département de Matam.....	27
■ Sénégal – Département de Podor.....	29
■ Togo - Commune d’Anèho.....	32
■ Togo – Préfecture de Blitta	35
■ Partenariats en lien avec la coopération décentralisée.....	37
Le soutien aux acteurs yvelinois.....	40
L’animation de la dynamique yvelinoise.....	41
Les ressources de la politique	42
■ Organisation humaine	43
■ Budget de la politique.....	43
Annexes	48
■ Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2016	49
■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2017.....	50
■ Annexe 3 – Liste des marchés payés en 2016.....	51
■ Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2016 aux acteurs yvelinois	52

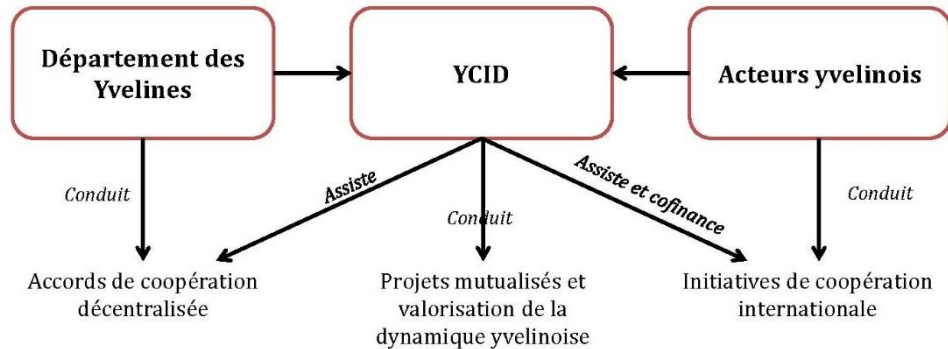
Yvelines, partenaires du développement

Votée en 2007, la politique « Yvelines, partenaires du développement » s'est donné un nouveau cadre le 27 novembre 2015, pour la période 2015-2020, tenant en particulier compte des apports et nouvelles possibilités de la loi d'orientation et de programmation de l'aide publique au développement votée le 7 juillet 2014. Cette délibération définit de nouvelles orientations en donnant à la politique trois objectifs principaux :

- Faire de la *coopération décentralisée* un outil d'accompagnement des processus de décentralisation en vue de *construire les capacités des collectivités partenaires* à prendre en main leur propre développement de façon autonome et pérenne. En 2015, le Département a mis en œuvre 10 accords de coopération décentralisée (Bénin, Congo, Liban, Mali, Sénégal, Togo), ainsi que 2 partenariats exceptionnels (Mali, Sénégal). Si de nombreux programmes d'investissement restent en cours, résultants des engagements précédents, le nouveau cadre met l'accent sur les capacités des collectivités partenaires : appui institutionnel (formation des élus et des administrations, renforcement matériel), appui à la mobilisation des ressources locales (fiscalité, services rendus, exploitation du domaine), appui à la recherche de financements extérieurs (avec cofinancement possible du Département) ;
- Renforcer et étendre la *structuration de la dynamique yvelinoise* de coopération internationale, en y intégrant les relations économiques, et en favorisant une gestion concertée et une appropriation de cette dynamique par les acteurs yvelinois. Cet objectif s'est traduit dès 2015 par la création d'un groupement d'intérêt public, « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID), permettant d'inclure dans la gouvernance des actions en direction des acteurs du territoire (accompagnement technique, soutien financier...) tous les acteurs souhaitant y prendre part. Fondé avec 10 membres, son extension est en cours (environ 120 membres à la fin de l'année). YCID inscrit complètement son action dans les axes de la délibération votée, et demeure contrôlé et financé majoritairement par le Département, même si l'accent est désormais mis sur la co-construction des outils de promotion de la coopération en Yvelines ;
- Favoriser une plus grande cohérence et une plus grande lisibilité d'une coopération yvelinoise s'appuyant sur les *compétences départementales* et sur les *atouts de son territoire*. Cet objectif transversal concerne à la fois le Département, dans le cadre de sa coopération décentralisée, et YCID, dans le cadre de l'animation de la dynamique yvelinoise. Il s'agit de relier les principales compétences du Département (action sociale, gestion des collèges...) et la spécificité des acteurs de notre territoire (forte prédominance des associations œuvrant au Sénégal, présence de pôles économiques sectoriels...) avec les actions conduites dans le cadre de la politique « Yvelines, partenaires du développement », et ainsi conduire à une meilleure identification entre notre territoire et son action extérieure institutionnalisée.

La Mission coopération internationale, rattachée au Cabinet du Président, est l'organe de mise en œuvre de la politique. Ses effectifs sont désormais mis à disposition partiellement d'YCID, assurant ainsi une bonne continuité et cohérence des actions. Elle dispose de représentants locaux dans 2 pays (Sénégal, Togo) sous statut de volontaires de solidarité internationale. L'ensemble des activités est financé par une contribution du budget général départemental correspondant à un euro net par an et par habitant.

La nouvelle organisation institutionnelle de la politique « Yvelines, partenaires du développement »





La coopération décentralisée

Selon les estimations du Ministère des affaires étrangères, près de 5 000 collectivités françaises sont engagées dans des actions de coopération dans 145 pays, majoritairement avec des pays du Nord (jumelages). La contribution des collectivités françaises à l'aide publique au développement est évaluée à environ 60 millions d'euros chaque année. Ces chiffres ne portent néanmoins que sur les déclarations volontaires des collectivités locales, l'aide réelle serait sans doute supérieure à ce montant. Dans les Yvelines, YCID a mené en 2015 un recensement des collectivités (communes et groupements) impliquées dans des actions de coopération : sur 283 collectivités enquêtées, 89 annoncent un partenariat international concernant 165 collectivités étrangères. On dénombre 21 liens avec des collectivités africaines, dont 12 avec le Sénégal.

En 2016, le Département des Yvelines a consacré 1 463 145,67€ à ses actions de coopération décentralisée, et a obtenu pour celles-ci 461 357,87€ de ressources extérieures.

Tableau résumé des coopérations¹

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2016 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département ²
Bénin	Groupement intercommunal du Mono (6 communes)	2009	Gestion des déchets : stratégie intercommunale visant à intégrer 150 à 200 000 personnes urbaines dans un service de collecte et de traitement des déchets Intercommunalité : accompagnement de la réflexion des élus et préparation administrative pour le processus visant à transformer le GI-Mono en EPCI	287 021,68€/an (452 356,92€ en 2016)
Congo	Département de la Cuvette	2009	Gestion de la voirie : création d'une structure indépendante chargée de la propreté et de la maintenance de la voirie urbaine (routes et caniveaux) Accès à la santé : rénovation et mise à niveau des équipements de centres de santé urbains ou ruraux Jeunesse : création et animation d'un pôle d'animation jeunesse (médiathèque, infrastructures sportives, vie associative)	60 073,93€/an (0€ en 2016)
Liban	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (52 communes)	2009	Tourisme : mise en place de la politique touristique de la Fédération s'appuyant sur une Maison régionale du tourisme dotée de personnel et d'outil de communication, et appui aux projets dans le secteur de l'éco-tourisme, notamment à travers des chantiers jeunes de solidarité internationale	62 735,07€/an (92 683,97€ en 2016)
Mali	Cercle de Kadiolo	2012	Jeunesse : cibler la jeunesse 11-20 ans et améliorer ses conditions de scolarisation, son insertion dans la vie professionnelle et son épanouissement culturel et citoyen	46 491,55€/an (21 381,60€ en 2016)
	Cercle de Kolokani	2012	Agriculture : aménagement du territoire à travers le développement de zones agricoles améliorées et d'infrastructures connexes (pistes, entrepôts...), en particulier la zone du Lac Wegna	34 128,57€/an (86 025,00€ en 2016)
Sénégal	Région de Matam	2007	Eau et assainissement : équipement de toutes les écoles primaires de la Région en latrines (ancien programme régional, en cours d'achèvement)	112 487,92€/an (41 683,03€ en 2016)
	Département de Matam	2015	Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	29 777,50€/an (19 155,60€ en 2016)

¹ Les données financières qui seront présentées dans les parties suivantes concernent uniquement les dépenses effectivement réalisées dans le cadre des conventions de coopération signées avec les partenaires. Dans le présent tableau, ce sont l'ensemble des dépenses du Département qui sont présentées : elles incluent les subventions versées (qui n'ont pas été intégralement dépensées localement) ainsi que les dépenses effectuées directement par le Département (volontariats de solidarité internationale, billets d'avion...) dont certaines ne sont pas imputées sur le budget « Yvelines, partenaires du développement ».

² Toutes ressources, toutes dépenses YPD, moyenne annuelle, jusqu'en 2016, données 2016 entre parenthèses

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2016 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département ²
	Département de Kanel	2015	Eau et assainissement : études pour l'alimentation en eau potable à Tata Bathily Education : autonomisation financière des établissements scolaires Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	26 650,90€/an (18 320,60€ en 2016)
	Département de Podor	2009	Gestion des déchets : mise en place de services locaux de collecte et de traitement des déchets, réalisation d'ouvrages d'intérêt départemental en matière de valorisation des déchets, équipement des structures de santé en incinérateurs à déchets médicaux Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement <i>(le Département prend la suite du Cadre de concertation des collectivités de Podor)</i>	62 194,47€/an (940,00€ en 2016)
Togo	Préfecture de Blitta	2007	Agriculture : structuration des filières locales de production et de commercialisation du riz et du maïs, développement des capacités de coordination du Conseil de Préfecture, et soutien aux infrastructures locales et organismes de production	66 985,46€/an (116 609,60€ en 2016)
	Commune d'Anèho	2007	Assainissement : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC) Education secondaire : construction d'un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle pour environ 200 élèves	137 125,18€/an (252 414,53€ en 2016)

■ Bénin – Groupement intercommunal du Mono

PRESENTATION

Le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) est une association composée de six communes (Athiémé, Bopa, Comé, Houéyogbé, Grand-Popo, Lokossa) représentant une superficie de 1 605 km² et une population de 450 000 habitants. L'association a été créée en 2010. En 2015 se sont déroulées des élections communales, conduisant à un renouvellement important des exécutifs locaux. Le nouveau président du GI-Mono est le Maire d'Athiémé, Joseph ANANI.

La convention-cadre de coopération a été renouvelée en 2016 pour une durée de 5 ans supplémentaires. Elle identifie 4 axes de coopération : renforcement des capacités institutionnelles et financières dans le cadre de la consolidation de l'intercommunalité ; gestion, traitement et valorisation des déchets solides et liquides ; protection de l'environnement, développement durable et lutte contre le réchauffement climatique ; valorisation du patrimoine du Mono à travers le tourisme et la culture.

Le Département des Yvelines verse directement sa contribution au GI-Mono : deux comptes bancaires sont utilisés, dont un réservé aux dépenses cofinancées par l'Union européenne. Le GI-Mono n'ayant pas de ressources propres, ce sont les communes membres qui mobilisent la contrepartie locale.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération est fondée sur deux programmes :

- Renforcement institutionnel du Groupement Intercommunal du GI-Mono qui passe notamment par sa transformation en établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le permet désormais la loi béninoise.
- Gestion intercommunale des déchets urbains des ménages. Il s'agit de concevoir, en collaboration avec les communes membres, un service aux usagers permettant la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, un regroupement des déchets dans les quartiers dans des conditions sécurisées, puis leur transport vers une décharge finale où les déchets doivent être triés et pour partie valorisés. Ce programme bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Union européenne³.

Depuis le départ du Volontaire de solidarité internationale affecté au Bénin fin 2014, c'est la Volontaire au Togo, Marie-Caroline POURCHET-DAVID, qui assure le suivi de cette coopération par des missions régulières au Bénin. Depuis juillet 2015, elle dépend hiérarchiquement d'YCID, et non plus du Département.

³ Financement conjoint avec le programme SPANC de la commune d'Anèho au Togo. Le montant global du programme conjoint est de 2,2 millions d'euros, dont 1,5 million financé par l'UE et 550 000 euros par le Département des Yvelines, de 2012 jusqu'en 2016.

Renforcement institutionnel et financier du GI Mono (0,00€) :

Ce programme entamé en 2009 vise principalement la transformation de l'association en EPCI tout en accompagnant les moyens de l'équipe du GI-Mono. Les dépenses pour ce programme se sont concentrées les années précédentes, aucune dépense n'était programmée cette année. En revanche, le GI-Mono demeure mobilisé pour parvenir à faire adopter le statut d'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), dont la décision relève du Conseil des Ministres. L'année 2016 ayant été une année d'élection présidentielle, le dossier n'a pu poursuivre sa voie, mais il est espéré que la reconnaissance sera attribuée au GI-Mono d'ici la fin de l'année 2017.

De façon à permettre au GI-Mono d'assurer la prise en charge des responsabilités futures qui lui seront transférées (de fait, le groupement les exerce déjà au nom des communes), notamment en matière de gestion de la filière des déchets ménagers, le GI-Mono et le Département des Yvelines ont travaillé en 2016 sur la mise au point d'un programme d'actions en matière de fiscalité locale. L'objectif de celui-ci, d'une durée de 4 ans et représentant un coût prévisionnel de 1,25 million d'euros, sera d'une part d'améliorer le rendement de la Taxe d'enlèvement des ordures (TEO) dont il sera dépositaire lors de la création de l'EPCI, d'autre part d'améliorer le rendement des autres impôts locaux que les communes pourront en partie affecter à une augmentation des cotisations qu'elles versent au GI-Mono. Pour ce programme, les collectivités pourront s'appuyer sur l'expérience de la ville de Comé, qui a déjà mis en œuvre des outils en ce sens grâce à son partenariat de coopération avec la ville yvelinoise de Guyancourt. Deux dossiers de demande d'aide ont été préparés en fin d'année dans le but de cofinancer ce programme, l'un pour l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), l'autre pour le Ministère français des affaires étrangères. Les réponses à ces demandes sont attendues en 2017.

Gestion intercommunale des déchets urbains ménagers (621 794,49€) :

Le projet est quasiment achevé dans ses grandes lignes : un service de pré-collecte est en place et a été renforcé cette année par du matériel et des formations spécifiques pour les ONG en charge de ce service, les travaux pour les derniers points de regroupement des déchets ont été finalisés, un troisième camion porte-bennes ainsi qu'un bulldozer et un camion porte-char ont été acquis... 3 920 abonnés sont recensés en fin d'année (+500 par rapport à l'année précédente), soit une couverture de la zone urbaine de 30%. Cette collecte représente selon les estimations du GI-Mono 45 000 m3 de déchets.

Le blocage concernant la construction de la décharge intercommunale, qui dure depuis 2014, a pu être contourné grâce à la bonne volonté de l'Union européenne, qui a accepté de substituer au centre d'enfouissement unique la réalisation de trois centres de dépôt qui pourront être alimentés pendant environ une dizaine d'année. Pour donner le temps au GI-Mono de mettre en œuvre cette réorientation, un délai de 6 mois supplémentaires a été accordé par l'UE, repoussant la date d'achèvement du programme à juin 2017. Ce déblocage a également eu pour effet de pouvoir commencer à tester le service de transport des déchets entre les points de regroupement et les décharges provisoires utilisées dans l'attente de l'ouverture des trois centres de dépôt, et qui seront nettoyées à la fin du projet.

BUDGET EXECUTE

Les communes du Mono et le Département des Yvelines (dont la subvention inclut la participation de l'Union européenne) sont les contributeurs au budget du GI-Mono, ce dernier ne disposant pas de ressources propres.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Renforcement institutionnel	0,00€	0,00€	Compte coopération ⁴	0,00 €	-237 289,61 €
Gestion des déchets	972 639,42€	621 794,49€	Excédents 2015	372 767,00€	372 767,00€
Gestion des déchets	54 958,48€	43 445,41€	Département des Yvelines ⁵	531 412,20€	444 588,80€
			Communes du Mono	68 420,22€	41 728,30€
TOTAL	972 639,42€	621 794,49€	TOTAL	972 639,42€	621 794,49€

Le taux d'exécution est cette année le meilleur de toutes les années précédentes, même si toutes les dépenses n'ont pas été réalisées : elles le seront dans le délai de six mois accordé par l'UE. Le GI-Mono peut donc compter sur les réserves demeurant disponibles à la fin de l'exercice, d'un montant de 237 289,61€, ainsi que des soldes restant à verser de la part du Département des Yvelines (86 823,40€) des communes béninoises (26 731,93€).

Un appel de fonds a été réalisé auprès de l'Union européenne pour le financement des actions en 2016, pour un montant de 382 772,87€.

Hors convention, les dépenses prises en charge par le budget de la politique « Yvelines, partenaires du développement » ont représenté 7 768,12€, correspondant à trois missions prises en charge par le Département des Yvelines, en partenariat avec l'AIMF, en vue de préparer le programme d'actions en matière de fiscalité. Au total, le Département a donc consacré à cette coopération la somme de 452 356,92€ en 2016.

PERSPECTIVES 2017

La validation de la transformation du GI-Mono en EPCI par le Conseil des Ministres est toujours attendue en 2017. L'enjeu tiendra donc à la mise en place effective de cette nouvelle structure.

Concernant la gestion des déchets, il s'agira principalement d'achever les travaux prévus d'ici juin 2017, et de mettre en œuvre le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets, qui relève désormais de la responsabilité du GI-Mono, sans appui financier extérieur. Une étape importante sera également de rendre le compte-rendu final du programme à l'Union européenne, après avoir réalisé l'évaluation finale du programme.

Enfin, et sous réserve des réponses des partenaires financiers sollicités (AIMF pour 300 000€, MAE pour 200 000€), il s'agira d'être en mesure de lancer le programme d'amélioration de la fiscalité, plus que vital pour l'avenir économique du GI-Mono (à ce jour, sur 200 000€ de ressources récurrentes qui seraient nécessaires pour assurer le fonctionnement de la filière déchets, seulement 50% sont plus ou moins acquis, en fonction de la bonne volonté des communes à verser leurs cotisations). Le dimensionnement du programme dépendra des ressources financières extérieures obtenues (le Département pouvant s'engager sur un apport de 80 000€/an, et les communes sur la prise en charge de dépenses à hauteur de 30 000€/an).

⁴ Le « compte coopération » auquel il est fait référence totalise en réalisé les excédents ou déficits de l'année. S'il est négatif, c'est qu'un excédent a été dégagé et sera reporté l'année suivante.

⁵ Les montants attribués au Département des Yvelines comprennent les reliquats positifs des années précédentes ainsi que les subventions nouvellement versées en 2016.

■ Congo – Département de la Cuvette

PRESENTATION

Le Département de la Cuvette est une collectivité locale créée en 2003 représentant une superficie de 10 000 km² pour une population de 160 000 habitants. Le Conseil départemental a été renouvelé en septembre 2014, il est présidé par Chantal EHOBOUTOU, seule femme au Congo à avoir été portée à la tête d'un exécutif local.

Malgré des premiers contacts plutôt encourageants, les relations avec le Département de la Cuvette ont été de moins en moins concluantes, jusqu'à conduire le Département des Yvelines à suspendre ce partenariat, et à demander la mise en liquidation du patrimoine de la coopération. Si l'impact de la crise financière que traverse le Congo depuis 2014 sur l'évolution de cette relation ne doit pas être sous-estimé, un certain manque d'implication et de respect des engagements pris de la part de la partie congolaise est aussi à regretter.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 (elle demeure à ce jour en vigueur, les discussions pour son renouvellement ayant été arrêtées à la demande du Département des Yvelines) identifie 6 axes de coopération : entretien des voiries et propreté dans les centres urbains, amélioration de la qualité du service de santé de proximité, appui au secteur agricole, animation culturelle en particulier en direction des jeunes, appui à l'organisation d'un service d'incendie et de secours décentralisé, et renforcement des capacités de l'institution départementale.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuyait sur une ONG créée en 2009 du nom de Mboka Bopeto, dont le Département des Yvelines était membre du Conseil d'administration. Elle était chargée par contrat avec le Département de la Cuvette de la réalisation de certaines prestations, comme l'entretien de la voirie d'Owando ou la maintenance des centres de santé de la Cuvette. C'est cette ONG qui a été dissoute dans le cadre de la liquidation de la coopération.

PROGRAMMES EN COURS

Aucune nouvelle convention n'a été signée avec le Département de la Cuvette depuis juin 2014, la dernière en date prévoyait une contribution yvelinoise de 88 536,20€ (outre 56 100,80€ de reports d'actions engagées à cette période). Aucune contrepartie de la part du Département de la Cuvette n'était attendue, en dehors de la prise en charge des factures adressées par Mboka Bopeto dans le cadre des marchés passés avec l'autorité congolaise. Ces fonds étaient notamment affectés à :

- L'entretien de la voirie d'Owando. Il s'agissait de régler des factures pour des travaux effectués fin 2013. Toutes les factures ont été réglées en 2014.
- La maintenance et la rénovation des centres de santé de la Cuvette. Un nouveau programme de rénovations légères, comme celui réalisé en 2009, devait conduire à un premier plan d'investissement. Suite à la suspension du partenariat, aucune action nouvelle n'a été autorisée.
- Le lancement du pôle d'animation jeunesse d'Owando. Près de 70 000€ étaient affectés à une première tranche de travaux, dans le cadre d'une opération qui prévoit la rénovation

de deux bâtiments existants (anciens Musée des Arts et Maison de la culture), la construction d'une nouvelle médiathèque, et l'équipement de terrains de sports. Ce programme a été complètement arrêté ;

- L'amélioration de la participation des associations aux politiques publiques. Dans le cadre de sa participation au Programme concerté pluri-acteurs du Congo⁶, il était question d'organiser un atelier devant permettre une meilleure participation des organisations communautaires aux procédures de marchés publics de faible montant publiés par le Conseil départemental.

Depuis le départ de la Volontaire représentant le Département des Yvelines fin 2014, non remplacée, il n'existe plus de soutien opérationnel du Département à la mise en œuvre de cette coopération, ce qui explique également la difficulté dans laquelle est entrée la coopération.

ACTIVITES REALISEES EN 2016

Mise en liquidation de l'ONG Mboka Bopeto (0€) :

En raison des difficultés rencontrées par la coopération, qui se sont traduites par l'absence de paiement du Conseil départemental de la Cuvette à l'ONG Mboka Bopeto pendant environ un an, malgré la poursuite des activités de Mboka Bopeto, et la mise au chômage technique de la quasi-totalité des effectifs de l'association (20 personnes), une mission politique s'est tenue en juillet 2016 avec la participation de Cécile DUMOULIN, Vice-Présidente du Conseil départemental des Yvelines et membre de la Commission coopération internationale. Cette mission a acté, lors d'un Conseil d'administration extraordinaire le 29 juillet, de la dissolution de l'association, ceci afin de permettre de liquider toutes les dettes (notamment dettes auprès des organismes sociaux et des salariés) de l'association, tout en clarifiant la situation par rapport aux salariés. Un liquidateur a été nommé à cette fin, avec une feuille de route devant conduire à prononcer la dissolution définitive de l'association au mois de décembre (mission prolongée finalement jusqu'au 30 juin 2017). Un bilan provisoire du patrimoine de l'association a été établi au cours de la mission :

ACTIF (FCFA)		PASSIF (FCFA)	
IMMOBILISATION	9 348 750	CAPITAL SOCIAL ET RESERVES	3 081 664
Immobilisations immobilières	-		
Immobilisations mobilières	9 348 750	DETTES	44 288 758
		Dettes personnels	24 958 245
CREANCES CLIENTS	39 811 885	Dettes fournisseurs	4 326 160
		Dettes sociales	15 004 353
LIQUIDITES	1 310 000		
Compte bancaire	1 000 000	PROVISIONS POUR IMPREVUS ET ERREURS (5% DES DETTES)	2 214 438
Caisse	310 000	PROVISIONS POUR FRAIS DE LIQUIDATION (2% DES DETTES)	885 775
TOTAL	50 470 635	TOTAL	50 470 635

Il était donné pour mandat au liquidateur de confirmer ce bilan ; de procéder à la mise aux enchères du patrimoine mobilier ; de procéder à la rétrocession du siège de l'association à la Préfecture (propriétaire du siège) ; et de régler progressivement les dettes de l'association. Quant aux créances clients, elles étaient constituées pour l'essentiel (35 648 885FCFA, soit 54 346,37€) par la dette du Conseil départemental à l'association.

Afin de permettre au Département de la Cuvette de régler cette dette, un protocole additionnel à la convention du 25 juin 2014 a été conclu le 15 septembre 2016. Celui-ci autorise la réallocation des disponibilités de cette convention à la prise en charge de cette dette⁷, en contrepartie de quoi le Département de la Cuvette s'engage à allouer pendant trois ans (en « remboursement »), sur ses

⁶ Voir rubrique « Partenariats en lien avec la coopération décentralisée »

⁷ Dans la limite de 35 811 885FCFA, 4 millions de FCFA devant être versés à l'association d'ici la fin de l'année 2016 par le Département de la Cuvette pour preuve de sa bonne foi, ce qui a été fait.

ressources propres, l'équivalent de la prise en charge de cette dette à des actions en lien avec les thématiques de la coopération. En raison de la clôture proche de l'exercice budgétaire, le protocole n'a pas connu d'effets financiers en 2016.

Pôle d'animation jeunesse d'Owando (0€) :

Deux factures d'architectes étaient à prendre en charge, pour un montant de 9 435,07€, datant de 2014 et 2015. Elles n'ont pu être réglées faute de disponibilités financières.

BUDGET EXECUTE

La convention de coopération signée fin 2014 ne comprend que les engagements du Département des Yvelines, seul contributeur. Suite à la signature du protocole additionnel du 15 septembre 2016, le « remboursement » du Département de la Cuvette, ainsi que l'excédent prévisionnel de la liquidation de Mboka Bopeto, sont également crédités en ressources, afin de financer les nouveaux programmes qui seront mis en œuvre pendant trois ans d'un commun accord entre les deux collectivités.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Pôle d'animation jeunes	9 435,07€	0,00€	Compte coopération	0,00 €	-1 049,62€
Liquidation Mboka Bopeto	54 346,37€	0,00€	Excédents 2015	1 049,62€	1 049,62€
Nouveaux programmes	83 839,51€	0,00€	Solde liquidation Mboka	3 688,76€	0,00€
			Département des Yvelines	88 536,20€	0,00€
			Remboursement Cuvette	54 346,37€	0,00€
TOTAL	147 071,33€	0,00€	TOTAL	147 071,33€	0,00€

Au 31 décembre, le Département de la Cuvette disposait d'une avance de 1049,62€ pour financer la poursuite des activités (reliquat des conventions antérieures, sur le compte bancaire dédié à la coopération). Il est à noter que le Département n'a encore pas versé sa contribution prévue par la convention 2014-1 (88 536,20€), le protocole ayant été signé trop tardivement pour permettre un versement cette année. Aucune dépense hors convention n'a été supportée par le budget « Yvelines partenaires du développement » en 2016.

PERSPECTIVES 2017

La coopération avec le Département de la Cuvette est entrée dans une phase cruciale : le Département des Yvelines a consenti un geste permettant de sortir momentanément de l'impasse financière et de clarifier la situation de Mboka Bopeto, en procédant à la liquidation de l'association. La poursuite de la coopération est désormais entre les mains du Département de la Cuvette, qui s'est engagé à allouer à des projets communs la somme avancée par le Département : de la façon dont s'effectuera l'identification et la sélection de ces projets, et dont les engagements financiers seront respectés, découlera la continuation de ce partenariat.

Bien que le Département des Yvelines ait envisagé un temps d'ouvrir un nouvel accord de coopération au Congo, qui aurait permis de nuancer la dynamique de coopération avec ce pays, et a pour cela rencontré les autorités du Département de la Bouenza en juillet 2016, à ce jour aucune décision favorable n'a été rendue sur ce scénario, et le Département des Yvelines poursuivra son suivi de son partenariat avec la Cuvette tant que celui-ci restera dans les bornes définies par le protocole additionnel du 15 septembre.

■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh

PRESENTATION

La Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh est une intercommunalité de 54 communes représentant une superficie de 300 km² pour une population de 200 000 habitants. Le Conseil de la Fédération a été élu en 2016 dans la continuité des élections municipales qui se sont tenues au mois de juin. Le nouveau Président de la Fédération est Juan HOBEICHE, Maire de Jounieh.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2013-2015 (et prolongée d'une année par avenant) identifie 3 axes de coopération : le développement d'une politique touristique et de projets destinés à mettre en valeur le patrimoine local, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, historique et immatériel (savoir-faire traditionnels notamment), et la promotion des échanges culturels avec les Yvelines.

Une Maison régionale du tourisme a été fondée en 2012 sous la forme d'un service de la Fédération, qui doit être le vecteur opérationnel de la coopération. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution au budget de la Fédération, sur un compte séparé. La Fédération apporte une contrepartie locale sous la forme d'une prise en charge du salaire du Responsable de la Maison régionale du tourisme. Les municipalités membres, dont certaines bénéficient de projets inscrits dans le cadre de la coopération, peuvent également être amenées à contribuer ponctuellement.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2016 :

- L'accompagnement de la Maison régionale du tourisme. Il s'agit de renforcer ses capacités administratives, de planification et de coordination, pour en faire le moteur du développement touristique de la Fédération.
- L'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, qui doivent participer au développement du tourisme vert dans la Fédération ;
- La mise en œuvre du projet « Vie à l'ancienne », consistant en l'aménagement de gîtes d'étape « rustiques » dans une vallée de la Fédération, et l'animation d'un point local d'information touristique. Ce projet est la continuation d'un programme financé par l'Union européenne qui a permis la réhabilitation des bâtiments. Le projet « Vie à l'ancienne » bénéficie d'un soutien financier du Ministère de l'intérieur⁸ accordé fin 2012.

La mise en œuvre de ces programmes est réalisée par le Responsable de la Maison régionale du tourisme. Il peut bénéficier du concours des communes qui accueillent les chantiers jeunes, ainsi que de celui du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines (Codérando78), et d'Yvelines Tourisme.

L'impact des élections municipales sur le rythme d'activités a été élevé : de mars à mai, aucune action nouvelle n'a pas pu être engagée dans un contexte pré-électoral, et de juin à décembre, la

⁸ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Ce financement de 50 000€ a été acquis grâce à la participation d'une association de la diaspora libanaise basée à Montigny-le-Bretonneux. Le coût prévisionnel global du projet est de 118 000€.

nouvelle équipe élue a souhaité prendre un temps de réflexion sur l'organisation institutionnelle de la Fédération et sa stratégie. Si ces réflexions sont globalement plutôt positives, puisqu'elles ont conduit à regrouper les services de la Fédération dans un nouveau bâtiment et a largement étoffer les équipes de cadre en charge des différentes politiques publiques, elles ont eu pour effet de mettre entre parenthèse les actions inscrites au programme de coopération, jugées moins prioritaires en cette période de début de mandat.

ACTIVITES REALISEES EN 2016

Maison régionale du Tourisme (32 410,82€) :

Au niveau financier, ce programme comprenait la prise en charge du budget de fonctionnement de la MRT (salaire du responsable et frais divers de fonctionnement) ainsi que l'acquisition d'un véhicule 4x4 permettant de se rendre dans les sites de randonnée. Hors enjeux financiers, le programme devait également conduire à la refonte du site internet, mais cette activité n'a pas été réalisée, l'architecture du site internet est obsolète et n'est plus compatible avec les nouveaux usages ; il était également question de pouvoir refonder la gouvernance de la MRT, en l'ouvrant aux acteurs économiques. Là non plus, cette orientation n'a pu être prise en compte au cours de cette année.

Aménagement de sentiers de randonnée (5 035,77€) :

Il était prévu cette année d'achever le Schéma directeur de la randonnée pédestre débuté en 2014, de finaliser les études de deux nouveaux sentiers, d'en aménager un, et de lancer la conception d'une application pour téléphone mobile fournissant les plans et informations utiles pour les sentiers aménagés par la Fédération. Si une étude de sentier a pu être terminée cette année (sentier Aajaltoun-Achkout), les autres activités ont été mises en sommeil en 2016. Néanmoins, selon les observations régulières de la Fédération et les retours de la part des municipalités concernées par des aménagements, l'engouement de la population pour les sentiers demeure fort et croissant.



Des randonneurs sur l'un des sentiers aménagés par la Fédération, juin 2015

Vie à l'ancienne (6 040,48€) :

Déjà presque achevé en 2015 (le Président Pierre BEDIER avait fait le déplacement pour l'inauguration en juin), les dernières finitions ont été réalisées cette année et l'évaluation finale de ce projet, cofinancé par le Ministère de l'intérieur, a pu être réalisée. Globalement, ce projet est un semi-échec : les trois gîtes et l'office local d'information touristique, bien que réhabilités, ne sont pas opérationnels en raison du manque de capacités de l'opérateur sélectionné pour en assurer la gestion ; la possibilité d'exploitation pédagogique ou commerciale des bâtiments est loin d'être satisfaisante, et mériterait d'être repensée. Enfin, les guides de randonnée, qui devaient

être associés à la gestion de la vallée Wadi-el-Salib où se trouvent les gîtes, sont encore moins impliqués qu'au démarrage du projet, il n'y a plus d'unité autour de ce projet. Le Département des Yvelines a pu rendre néanmoins en fin d'année le rapport final d'activités au Ministère des affaires étrangères (avec un coût total du projet arrêté à 127 290€), qui a été validé. Il n'en demeure pas moins nécessaire de poursuivre le développement de ce projet afin que l'objectif d'animation dont il devait être le support (valorisation du patrimoine naturel et des produits du terroir, sensibilisation du public scolaire...) puisse être atteint à moyen terme.

BUDGET EXECUTE

La Fédération prend en charge directement le salaire du Responsable de la MRT, en tant que contrepartie locale, cette dépense est retracée ici mais n'apparaît pas sur le compte bancaire dédié à la coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Maison régionale du tourisme	45 719,00€	32 410,82€	Compte Yvelines-Kesrouan	1,00 €	- 52 673,14 €
Aménagement de sentiers	104 550,00€	5 035,77€	Excédents 2015	16 412,00 €	15 810,20 €
Vie à l'ancienne	13 707,00€	6 040,48€	Département des Yvelines	128 188,00 €	61 427,73 €
			Fédération Kesrouan-Ftouh	19 375,00 €	18 922,28 €
TOTAL	163 976,00€	43 487,07€	TOTAL	163 976,00€	43 487,07€

Au 31 décembre, la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh disposait d'une avance de 52 673,14€ pour financer la poursuite des activités en 2017, et le Département des Yvelines est encore engagé à hauteur de 66 542,60€ dans le cadre des conventions signées.

PERSPECTIVES 2017

Après une année d'installation de la nouvelle équipe de la Fédération (élus et administration), la coopération devrait pouvoir reprendre un cours normal, et rattraper le retard pris dans le développement de nouveaux sentiers. Une attention particulière sera portée au projet « Vie à l'ancienne » afin de lui donner un nouveau souffle et exploiter les investissements déjà réalisés de la façon la plus appropriée. Un contact a été également établi avec l'ONG Pompiers sans frontière pour étudier l'opportunité de réalisation de plan de gestion préventive des incendies, un complément indispensable pour la sécurité des randonneurs. Des discussions seront également menées avec la Fédération pour établir les bases d'une nouvelle convention-cadre, pour la durée du nouveau mandat, au sein de laquelle de nouvelles thématiques pourraient être introduites.

■ Mali – Cercle de Kadiolo

PRESENTATION

Le Cercle de Kadiolo, qui compte une population de 330 000 habitants, est administré par un Conseil de Cercle, élu en 2009 et présidé par Moulaye DIABATE.

La convention-cadre de coopération pour la période 2012-2014 s'achevant le 31 décembre 2014, a été prolongée de deux années, via la signature d'un avenant signé le 18 juillet 2016. Les partenaires de coopération ont souhaité prévoir la prolongation automatique de la validité de l'avenant, jusqu'au début de l'année civile suivant l'organisation des élections (retardées depuis 2013), et examiner alors les modalités d'une reconduction du partenariat.

Des élections locales, annoncées pour l'automne 2014, ont finalement eu lieu partiellement en novembre 2016. L'année 2017 devrait marquer la poursuite et la fin du processus électoral (seconde partie des élections locales partielles, élections régionales et des Conseils de cercle).

La coopération porte sur le thème structurant : « Passeport pour une vie adulte active et responsable » ciblant les jeunes de 11 à 20 ans, et se déclinant en quatre axes : l'amélioration des conditions d'enseignement dans le secondaire⁹, l'accompagnement des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en vue de leur insertion professionnelle, l'insertion sociale, culturelle et politique des jeunes dans la vie adulte, et le renforcement des capacités du Cercle en matière de politique jeunesse.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour des quatre composantes du programme en 2016 :

- L'amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements secondaires. Il s'agit essentiellement d'opérations destinées à doter les établissements d'un accès à l'eau et à l'assainissement, de sécuriser les élèves (clôture), et de compléter l'équipement en mobilier et fournitures.
- L'insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes. Les actions visent à contribuer à la formation des jeunes aux enjeux de société, et à leur proposer davantage d'activités leur permettant de s'investir en dehors du cadre scolaire.
- L'insertion professionnelle des jeunes. Les actions envisagées visent à établir une stratégie à l'échelle du Cercle en vue de favoriser l'emploi des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en particulier.
- Le renforcement des capacités du Cercle. Il s'agit autant d'un renforcement des compétences des élus et agents que d'améliorer les moyens matériels d'exercice des missions du Cercle.

La mise en œuvre de ces programmes est principalement réalisée par le Secrétaire général du Cercle.

⁹ Au démarrage du programme, les Cercles avaient la compétence de gestion des seconds cycles (collèges). Suite à une réforme intervenue en 2013, la gestion des lycées leur est désormais aussi dévolue.

Amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements secondaires (19 383,63€) :

L'année 2016 a permis de terminer les travaux du forage à énergie solaire pour le Lycée de Fourou et du raccordement de la Maison des jeunes de Kadiolo au réseau d'eau, permettant le versement des soldes des marchés aux entreprises. L'étude sur le diagnostic de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les établissements d'enseignement du Cercle a été achevée, permettant de clôturer le contrat avec le bureau d'études.

Insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes (17 844,16€) :

L'étude visant à mener un diagnostic territorial sur la politique sportive et culturelle existante au niveau du Cercle a été conduite en 2016.

Insertion professionnelle des jeunes (20 237,61€) :

L'étude visant à mener un diagnostic territorial sur la formation professionnelle et l'insertion économique des jeunes du territoire, a été réalisée en 2016. Cette étude et le rapport portant sur la politique sportive et culturelle pourraient permettre d'orienter la prochaine phase de coopération.

Renforcement des capacités du Cercle (3 765,00€) :

L'opération de raccordement des bâtiments de l'Hôtel de Cercle au réseau d'eau potable de Kadiolo a été achevée. Un bureau d'études a été mandaté pour accompagner le Cercle dans la réalisation de certaines des activités liées à la mise en œuvre de la coopération.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées). La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle, auprès du Trésor public malien ; les lignes budgétaires spécifiques pour les activités de coopération y sont clairement identifiées.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Amélioration condition enseignement	19 383,63 €	19 383,63 €	Compte Yvelines-Kadiolo	0,00 €	- 505,64 €
Animation sociale, culturelle et sport	17 844,16 €	17 844,16 €	Département des Yvelines	21 381,60 €	21 381,60 €
Renforcement capacité cercle	3 765,00 €	3 259,36 €	Cercle de Kadiolo	- €	- €
Insertion professionnelle	20 237,61 €	20 237,61 €	Reliquat année précédente	39 848,79 €	39 848,79 €
TOTAL	61 230,39 €	60 724,75 €	TOTAL	61 230,39 €	60 724,75 €

Le Département des Yvelines a procédé en 2016 au versement du solde de la subvention départementale (convention 2014-1) à hauteur de 21 381,60€. Au 31 décembre 2016, le Cercle de Kadiolo disposait d'un reliquat disponible au titre de la coopération de 505,64€.

PERSPECTIVES 2017

Une fois les élections complètement mises en œuvre au Mali, les trois études réalisées en 2015-2016 pourraient permettre de jeter les bases des orientations de la coopération renouvelée.

■ Mali – Cercle de Kolokani

PRESENTATION

Le Cercle de Kolokani, qui compte une population de 250 000 habitants, est administré par un Conseil de Cercle, élu en 2009 et présidé par Djadji DIARRA. Le constat sur la situation au Mali fait pour le Cercle de Kadiolo est identique, et un avenant avec le Département a également été signé en juillet 2016.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 porte sur la thématique du secteur primaire de production (agriculture, élevage...), et se décline en quatre axes : la mise en valeur du potentiel hydrique, l'aménagement de zones de production, l'écoulement des productions primaires, et la sécurité alimentaire.

PROGRAMMES EN COURS

L'année 2016 a été consacrée à la poursuite de l'étude de l'aménagement de la zone de Wegna, grand potentiel de production agricole de la région.

Afin d'accompagner le Cercle dans sa volonté de mener ce programme structurant de développement de l'économie primaire autour du Lac Wegnia qui représente un potentiel hydrologique et agricole à aménager et à préserver, le Département a signé en 2014 avec le Centre international de développement et de recherche (CIDR) un marché de prestation d'assistance au Cercle de Kolokani à la conception, l'étude et la stratégie de financement de ce programme. Dans une première phase, le CIDR a produit début 2016 un rapport technique faisant un état des lieux complet de la zone, et proposant des orientations de programme. Pour des raisons sécuritaires, le CIDR ne souhaitant plus intervenir au Mali, les partenaires de coopération ont choisi de recourir à Caritas Suisse (association s'engageant auprès des populations touchées par la pauvreté en Suisse et dans une trentaine de pays, y compris au Mali) pour la conduite des études complémentaires permettant d'approfondir certains volets du programme à finaliser, et la mise au point d'une stratégie de financement, pour un montant total de 30 300€, engagés en 2016.

Afin de permettre au Cercle de Kolokani de disposer des moyens adéquats pour superviser l'étude et prendre part aux activités prévues, des fonds ont été alloués par convention au Cercle pour lui permettre d'acquérir un véhicule, du matériel informatique et financer les ateliers de travail avec les acteurs locaux.

ACTIVITES REALISEES EN 2016

Appui institutionnel (19 448,48€).

Un véhicule de type 4X4 a été acquis en 2016.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées), le Cercle de Kolokani prend en charge sur ces ressources propres la différence au titre

de la contrepartie locale. La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle auprès du Trésor public malien.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Aménagement Lac Wegna	1 247,90 €	-	Compte coopération Yvelines-Kolokani	- €	- 346,86 €
Appui institutionnel	19 448,48 €	16 468,92 €	Département des Yvelines	3 880,60 €	- €
			Cercle de Kolokani	- €	- €
			Reliquat année précédente	16 815,78 €	16 815,78 €
TOTAL	20 696,38 €	16 468,92 €	TOTAL	20 696,38 €	16 468,92 €

Au 31 décembre, le Cercle de Kolokani disposait d'une trésorerie disponible de 346,86€, et le Département restait engagé à hauteur de 3 880,60€.

La première tranche du marché conclu par le Département avec le CIDR, représentant 58 755€, a été réglée en 2016. Dans la continuité, la convention de partenariat signée avec l'association Caritas Suisse a impliqué un paiement de 27 270€ également en 2016. Ces dépenses sont effectuées hors convention. Au total, le Département aura donc dépensé pour cette coopération 86 025€ en 2016.

PERSPECTIVES 2017

Les études complémentaires nécessaires pour stabiliser le scénario retenu et la validation locale du programme d'aménagement proposé devraient permettre la mise au point du cadre logique retenu, qui permettra de mettre en œuvre la stratégie de recherche de financements.

■ Sénégal – Région de Matam

PRESENTATION

La Région de Matam est une collectivité locale créée en 2002 représentant une superficie de 29 616 km² pour une population de 550 000 habitants. Le Conseil régional a été élu en 2009. Avec l'adoption d'une nouvelle étape de la décentralisation fin 2013, les régions ont été supprimées en juin 2014 et remplacées par des départements. Le Département des Yvelines a ainsi contractualisé avec deux des trois départements (Kanel et Matam) érigés sur le territoire de l'ancienne région.

En accord avec les trois départements (Kanel, Matam et Ranérou), le Département des Yvelines a confié à un opérateur franco-sénégalais, l'ONG ADOS, la poursuite et l'achèvement de ce programme, formalisés par une convention de financement 2015-2016 du 28 août 2015 pour la « mise en œuvre du programme d'équipements latrines des écoles primaires de la Région de Matam ».

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est centrée en 2016 sur la fin du programme « Pas d'école sans latrines, 100 latrines pour les écoles », autour de trois volets : la construction des derniers blocs sanitaires, la formation des comités de gestion et d'entretien des blocs sanitaires et la sensibilisation des élèves assurée par les enseignants.

Par ailleurs, suite à une réflexion générale sur les difficultés d'entretien des établissements scolaires, et considérant les sommes importantes investies par la diaspora yvelinoise de la région de Matam pour participer à la mise en place de bâtiments scolaires, le Département des Yvelines, la FADERMA et les Départements de Matam et Kanel ont conclu à la nécessité d'améliorer l'approche de la maintenance du patrimoine immobilier affecté à l'éducation. L'acte III de la décentralisation au Sénégal a en effet renforcé le rôle des Départements dans la gestion et l'entretien des collèges et lycées de leur territoire, cependant ils n'ont pas hérité de capacités financières suffisantes pour accompagner convenablement ces structures dont le nombre n'a cessé d'augmenter. Les établissements au Sénégal rencontrent aussi des difficultés pour entretenir leur patrimoine mobilier et immobilier, affectant négativement les conditions d'enseignement. En lien avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion et l'entretien des établissements scolaires généraux du secondaire, l'appel à projet du Fonds conjoint franco-sénégalais 2016 a donné l'opportunité au Département de Kanel (chef de file au Sénégal) de porter avec le Département des Yvelines (chef de file en France) un projet spécifique pour la pérennisation des infrastructures secondaires dans les territoires de Matam et Kanel. Quatre axes ont été retenus dans le cadre de ce projet, qui a vocation à être mis en œuvre de manière pilote dans dix établissements secondaires des deux territoires :

- Le développement d'une prise de conscience de l'importance du bien commun ;
- L'amélioration du fonctionnement (et la gestion financière) des conseils de gestion ;
- La mise en place des bonnes pratiques dans la construction, l'équipement et l'entretien des infrastructures pour qu'elles soient plus durables ;
- L'optimisation des ressources financières des établissements scolaires.

Le coût global prévisionnel de ce projet « Gestion des établissements scolaires (GES) » atteint 88 573€ répartis entre les différents partenaires financiers (Départements de Kanel, Matam et des Yvelines, Fonds conjoint franco-sénégalais, Faderma, YCID et la ville de Mantes-la-Jolie). Une convention particulière pour la mise en œuvre du programme a été signée pour la période 2016-2017 entre les Départements des Yvelines, de Kanel et de Matam. Toutes les ressources du projet

sont versées par les différents partenaires sur un compte bancaire dédié et géré par le Département de Kanel.

ACTIVITES REALISEES EN 2016

Pas d'écoles sans latrines, 100 latrines pour les écoles (42 370,66€) :

Le programme a pour ambition d'amener à zéro le nombre d'écoles sans latrines dans la Région de Matam. Dans le cadre de la première phase menée avec la Région et la FADERMA, 47 écoles avaient pu bénéficier de l'implantation de blocs sanitaires. Les travaux de construction initiés par l'ADOS, et terminés au 31 décembre 2016, ont porté le chiffre global de sites bénéficiaires à 76 (33 dans le Département de Matam, 20 sur celui de Kanel et 23 à Ranérou), pour 262 latrines réalisées. Cette répartition est le fruit d'un travail d'actualisation des sites en collaboration avec les Inspections d'Education et de Formation (IEF) des trois Départements. Pour assurer la pérennité des équipements, un volet de sensibilisation et de formation à l'hygiène et à l'entretien sanitaire a été mis en œuvre à partir de la Plateforme des acteurs de l'eau, l'hygiène et l'assainissement (plateforme mise en place par arrêté du Gouverneur en 2013, et animé par l'Agence Régionale de Développement) pour élaborer, en réseau avec les autres acteurs intervenant à Matam dans le champ de la sensibilisation, un outil harmonisé que chaque acteur du territoire régional peut aujourd'hui utiliser (boîte à images). Des ateliers départementaux d'information ont été organisés par un consultant accompagné des IEF de Matam et de Kanel, l'une à Ourossogui pour les acteurs des deux territoires, la seconde à Ranérou. Au total, une cinquantaine d'enseignants et chefs d'établissements ont participé. La sensibilisation des élèves est assurée par les enseignants pour l'entretien permanent des blocs sanitaires à travers des leçons théoriques et pratiques en fonction des outils utilisés au cours des formations. Au total, le bilan des dépenses des deux phases atteint 337 218€.

Gestion des établissements scolaires (0€) :

En raison des délais de mise en œuvre de la convention, aucune action liée à ce programme n'avait débuté à la fin de l'année.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Pas d'école sans latrines	42 370,66 €	42 370,66 €	Compte Yvelines-ADOS	34 488,36 €	42 370,66 €
Gestion des établissements scolaires	80 975,00 €	- €	Département des Yvelines (100 latrines)	7 882,30 €	- €
			Compte Yvelines-GES	26 578,00 €	- 36 286,40 €
			Département des Yvelines (GES)	45 358,00 €	36 286,40 €
			Département de Kanel	4 553,00 €	- €
			Département de Matam	4 486,00 €	- €
TOTAL	123 345,66€	42 370,66 €	TOTAL	123 345,66€	42 370,66 €

Au 31 décembre, le programme « Pas d'écoles sans latrines » était terminé mais il restait au Département des Yvelines à verser à l'ADOS le solde de la convention 2015-2016, représentant un montant de 7 882,30€. Pour le programme « Gestion des établissements scolaires », aucune dépense n'avait encore été faite sur le compte dédié (reliquat de 36 286,40€), le Département des Yvelines devant encore verser sa seconde tranche de subvention (9 071,60€).

Hors convention, le Département a pris en charge une mission de diagnostic au Sénégal qui a associé un représentant de la Faderma pour construire le dossier du programme « Gestion des établissements scolaires », pour un coût de 1 308,05€, ainsi qu'une mission de suivi des projets en février 2016, menée par le Président du Département des Yvelines, pour laquelle il a pris en charge deux autres personnes (4 088,58€). Au total, 41 683,03€ ont été dépensés par les Yvelines en 2016 pour cette coopération.

PERSPECTIVES 2017

Le rapport final global du projet devra être transmis au Ministère des Affaires étrangères, partenaire financier du programme. A terme, il pourrait être envisagé une évaluation de l'ensemble des actions menées (phase sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional de Matam et phase menée par l'ADOS).

■ Sénégal – Département de Kanel

PRESENTATION

Le Département de Kanel, collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 209 600 habitants, est administré par un Conseil départemental élu en 2014 et présidé par Abdoulaye ANNE.

La convention-cadre de coopération décentralisée avec le Département des Yvelines a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur les trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, appui à la recherche de financements, appui à la mobilisation des ressources locales), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Matam, c'est-à-dire pour ce qui concerne le Département de Kanel : le programme « Eau, source de vie et de développement », à travers la réalisation d'un forage à Tata Bathily.

Une Commission coopération décentralisée a été mise en place ; le Secrétaire général du Conseil et le chargé d'appui aux projets nouvellement recruté assurent la mise en œuvre technique des actions menées dans le cadre de la coopération, en lien avec les représentants du Département au Sénégal, Edgar TOHOUEGNON et Isabelle HOUESSO.

PROGRAMMES EN COURS

Dans le cadre de la coopération, deux programmes ont été mis en œuvre en 2016 :

- Eau, source de vie et de développement (forage de Tata Bathily) ;
- Appui institutionnel (recrutement d'un chargé de projets, aide à la définition du Plan départemental de développement et formations) et à la mobilisation des ressources locales (expérimentation scolaire).

ACTIVITES REALISEES EN 2016

Forage d'essai de Tata Bathily (29 727,56€) :

L'entreprise FORAMAT sélectionnée en fin d'année 2015, a foré au cours du mois de janvier 2016 quatre-vingt-dix mètres sous terre. Bien qu'un des sites du sondage électrique de la zone semblait propice pour trouver de la ressource, le forage n'a pas permis de trouver de l'eau. Cet état de fait a permis de confirmer la difficulté d'obtenir une ressource en eau pour les populations de la zone du socle et marque ainsi la fin du programme tel qu'il avait été initié en 2010.

Appui aux ressources humaines du Conseil (1 600,71€) :

Le chargé de projet a pour mission d'appuyer le Conseil départemental dans la gestion de projets et la recherche de financements notamment extérieurs. Un nouveau chargé d'appui a dû être recruté suite à l'indisponibilité de la première personne sélectionnée en 2015. A l'issue d'un appel à candidatures au cours duquel 97 dossiers ont été examinés, Monsieur Malick GUEYE a été retenu et a pris service au 1^{er} octobre 2016. La contribution du Département des Yvelines à ce poste pour le dernier trimestre 2016, tel qu'elle avait été inscrite à la convention, correspondait à 50% du montant du salaire brut, le reste étant pris en charge par le Département de Kanel.

Formations (10 537,28€) :

L'association « La Maison des Yvelines » représentant YCID au Sénégal, propose depuis sa création en 2015 l'organisation de formations au bénéfice des trois collectivités partenaires de coopération du Département des Yvelines. Une formation sur la recherche de financements réalisée en 2015 a été payée au prestataire en 2016, l'association Le Partenariat, basée à Saint-Louis, dans le cadre d'un marché passé avec la Maison des Yvelines. Deux sessions de formation ont été préparées et payées en 2016 : sur l'Acte III de la décentralisation, réalisée en décembre ; la formation sur le budget et la passation des marchés sera mise en œuvre au début de l'année 2017. Une convention commune a été signée entre les Départements bénéficiaires et la Maison des Yvelines, portant sur les modalités pratiques et financières d'exécution de cette activité.

Aide à la définition du Plan départemental de développement (12 175,19€) :

A son installation en juillet 2014, le Département de Kanel s'était fortement engagé à mettre en œuvre un document de planification couvrant la durée du mandat conformément aux dispositions du code des collectivités locales. Avec l'appui financier du Département des Yvelines et l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement de Matam, un consultant a été sélectionné au terme d'un appel à candidatures. Le lancement du processus du Plan départemental de développement s'est tenu le 7 octobre 2016, puis l'étude diagnostic incluant des ateliers zonaux, a été mise en œuvre. En décembre, la présentation du diagnostic économique, social et de gouvernance a permis d'échanger sur la vision pour le Département à l'horizon 2023.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Eau, source de vie et de développement	29 729,00 €	29 727,56 €	Compte Yvelines-Kanel	- €	- 24 308,39 €
Appui à la mobilisation des ressources locales	4 025,00 €	- €	Département des Yvelines	19 912,00 €	17 381,20 €
Appui institutionnel	45 296,00 €	24 313,18 €	Département de Kanel	17 836,00 €	19 665,92 €
			Reliquat année précédente	41 302,00 €	41 302,00 €
TOTAL	79 050,00 €	54 040,74 €	TOTAL	79 050,00 €	54 040,74 €

Au 31 décembre, le compte dédié Yvelines-Kanel disposait d'une disponibilité financière de 24 308,39€. Le Département des Yvelines doit encore verser au Département de Kanel le solde de la convention 2016-1, représentant 2 530,80€.

PERSPECTIVES 2017

Dans un contexte marqué par la finalisation du PDD, l'appui à l'identification et l'initiation d'un programme structurant basé sur le développement économique et l'accompagnement à la participation à des appels à projets (information, études préalables, appui à l'élaboration d'offres, participation à la mobilisation des contreparties) pourraient être des composantes à approfondir. Il semble par ailleurs utile d'inscrire dans la cadre conventionnel 2017 la poursuite des formations et de voir dans quelle mesure intégrer un volet sur la construction de l'Hôtel de Département en route nubienne, en lien avec le programme de diffusion et promotion de la VN dans la zone du Fouta et le projet porté par le Département de Matam.

■ Sénégal – Département de Matam

PRESENTATION

Le Département de Matam, collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 276 500 habitants, est administré par un Conseil départemental élu en 2014 et présidé par Amadou Djibril DIALLO.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Matam, c'est-à-dire pour ce qui concerne le Département de Matam : le programme « Eau, source de vie et de développement » à travers la protection d'Ourossogui contre les inondations.

Une Commission coopération décentralisée a été mise en place ; le chargé de coopération du Conseil Hamidou Sidy SOW, travaille en lien avec les représentants du Département au Sénégal, Edgar TOHOUEGNON et Isabelle HOUESSO.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2016 :

- Eau, source de vie et de développement (poursuite du programme de protection de la Ville d'Ourossogui contre les inondations) ;
- Appui institutionnel (aide à la définition du Plan départemental de développement, dotation en matériel et formations, étude sur le développement économique).

ACTIVITES REALISEES EN 2016

Protection de la Commune d'Ourossogui contre les inondations (190 510,39€) :

Ce programme inclut trois volets d'exécution : la maîtrise d'œuvre réalisée par le Cabinet Scieps, un contrat de travaux avec l'entreprise sahélienne des infrastructures (ESI) pour la réalisation des ouvrages de protection en amont et un avenant pour le renforcement de la digue en terre ceinturant Ourossogui. Le décès en début d'année 2016 du dirigeant de l'ESI, a encore retardé de plusieurs semaines la mise en œuvre du programme. La poursuite de l'exécution du marché étant rendue impossible conformément au code des marchés publics, le Département de Matam a entamé une procédure de résiliation de contrat et introduit une autorisation de recourir à un appel d'offres restreint en procédure d'urgence en février. Après une longue procédure administrative aboutissant à la signature d'un contrat entre le conseil départemental de Matam et l'entreprise EDIFTCO, le marché a été immatriculé sous le n° T/0095 en mai et les travaux ont pu reprendre. Au vu du retard accumulé dans l'exécution des travaux, le cabinet SCIEPS a choisi de se retirer du chantier et l'Agence régionale de développement de Matam a repris la maîtrise d'œuvre et suivi l'exécution des travaux jusqu'à son terme. La réception provisoire a été prononcée le 8 août 2016.

Aide à la définition du Plan départemental de développement (13 628,94€) :

Dans la continuité des premières activités engagées en 2015, le diagnostic regroupant toutes les collectivités locales du département, les chargés des programmes et projets ainsi que les services

techniques et déconcentrés a été élaboré. Du bilan de ce diagnostic ont été dégagées les orientations stratégiques et les actions prioritaires. Le Plan départemental de développement a été validé en mars 2016 par l'assemblée délibérante du Conseil départemental puis approuvé par le Préfet du Département en juin. Il a été retenu comme vision pour ce plan quinquennal : « Matam un Département agro - sylvo - pastoral attractif et porteur de développement durable pour l'émergence du Sénégal. »

Appui matériel aux services du Conseil départemental (6 860,21€) :

Une dotation pour permettre aux services du Conseil d'avoir à court terme les moyens de fonctionner a minima, a été réalisée (matériels bureautiques, mobilier).

Formations (10 537,28€) :

La situation relative à la réalisation de ce volet est identique à celle constatée au niveau du Département de Kanel : la formation sur la recherche de financements réalisée en 2015 a été payée au prestataire en 2016 et deux sessions de formation ont été préparées et payées : sur l'Acte III de la décentralisation, réalisée en décembre ; la formation sur le budget et la passation des marchés sera mise en œuvre au début de l'année 2017. Une convention commune a été signée entre les Départements bénéficiaires et la Maison des Yvelines, portant sur les modalités pratiques et financières d'exécution de cette activité.

Etude de faisabilité (0€) :

A partir des orientations du Plan départemental de développement, une étude de faisabilité devait être réalisée en 2016, visant à exploiter le potentiel hydraulique agricole de la digue d'Ourossogui au profit d'activités économiques (agriculture, élevage, pisciculture, arboriculture). Cette activité sera mise en œuvre en 2017.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Eau, source de vie et de développement	201 328,00 €	190 510,39 €	Compte Yvelines-Matam	- €	- 20 727,43 €
Appui institutionnel	42 442,00 €	31 026,42 €	Département des Yvelines	20 655,00 €	18 215,80 €
Programme 3	- €	- €	Département de Matam	7 622,00 €	8 555,44 €
Programme 4	- €	- €	Reliquat année précédente	215 493,00 €	215 493,00 €
TOTAL	243 770,00 €	221 536,81 €	TOTAL	243 770,00 €	221 536,81 €

Au 31 décembre, le compte dédié Yvelines-Matam disposait d'une disponibilité financière de 20 727,43€. Le Département des Yvelines doit encore verser au Département de Matam le solde de la convention 2016-1, représentant 2 439,20€. 940€ ont par ailleurs été réglés à France Volontaires au titre de la mise à disposition de volontaires en 2015. Le montant total payé par le Département des Yvelines en 2016 pour cette coopération atteint ainsi 19 155,60€.

PERSPECTIVES 2017

Une mission de la délégation yvelinoise d'AGIRabcd (association de bénévoles experts et techniciens retraités) est programmée en janvier 2017, qui permettra de préparer la réception définitive des ouvrages de protection d'Ourossogui contre les inondations et de travailler sur un planning d'entretien et de maintenance, en lien avec le Département de Matam et la Commune d'Ourossogui qui souhaite reprendre à son compte la gestion de ce programme.

■ Sénégal – Département de Podor

PRESENTATION

Le Département de Podor est l'un des trois départements de la région administrative de Saint-Louis. Avec une superficie de 12 947 km², et une population d'environ 450 000 habitants, Podor se présente comme un département très rural, le taux d'urbanisation est de seulement 10%. Le Conseil départemental a été élu en 2014 et est présidé par Mamadou DIA.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Saint-Louis, le Cadre de concertation et l'Agence régionale de développement, qui s'effectue sous la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Agence régionale de développement (ARD) de Saint-Louis.

Une Commission coopération décentralisée a été mise en place et travaille en lien avec les représentants du Département au Sénégal, Isabelle HOUESSO (en charge spécifiquement du suivi des relations Yvelines-Podor) et Edgar TOHOUEGNON.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2016 :

- gestion des déchets de toute nature (systèmes communaux de gestion des déchets ménagers et équipement des structures de santé en incinérateurs adaptés) ;
- appui institutionnel (aide à la définition du Plan départemental de développement et formation).

Dans la continuité des activités mises en œuvre depuis plusieurs années au titre du programme de gestion des ordures ménagères, les partenaires de coopération ont saisi l'opportunité proposée par l'Agence française de développement d'un soutien au titre de la Facilité de financement des collectivités locales (FICOL) 2016. L'Agence a souhaité accompagner financièrement la mise en œuvre du projet de « généralisation et pérennisation des systèmes de GOM dans le Département de Podor », présenté en juillet 2016 (note d'intention) et retenu en décembre. Ce programme triennal (démarrage prévu en avril 2017) implique un budget prévisionnel global de 1 174 836€ pour un soutien financier de l'AFD de 689 832€, les conventions de mise en œuvre doivent être signées en 2017.

ACTIVITES REALISEES EN 2016

Gestion communale des déchets ménagers (23 702,13€) :

L'année 2016 a permis de mettre en place le service de nettoyage de la Commune d'Aéré Lao : construction des infrastructures, acquisition des équipements, renforcement de capacités des acteurs : le système en délégation de service a démarré en décembre 2016 et assure la collecte des ordures dans les cinq quartiers. Le service de Pété a été lancé concrètement. L'Agence régionale de développement de Saint-Louis assure le suivi des projets communaux de gestion des ordures ménagères dans les communes et fait parfois remonter des recommandations en vue d'apporter des correctifs le cas échéant.



Charrette à traction asine pour le ramassage des ordures ménagères, Commune de Pété, février 2016

Equipement des structures de santé en incinérateurs (42 806,51€) :

La première phase (maitrise d'ouvrage déléguée de l'Agence régionale de développement) est constituée d'un lot de 9 d'incinérateurs de Montfort ; l'entreprise adjudicataire est Rich Man Entreprise. La réception provisoire a été faite en novembre 2016. La deuxième phase sous maitrise d'ouvrage directe du Département de Podor, est constituée d'un lot de 12 incinérateurs (9 de Monfort et 3 électromécaniques) et l'entreprise contractante est Sénégal Jardin Moderne. La réception provisoire de ces ouvrages a eu lieu en décembre. L'implantation des 3 incinérateurs électromécaniques n'a pas été réalisée avant la fin de l'année. Les 30 fosses sanitaires prévues sont apparues finalement comme une solution technique peu durable et le Comité de pilotage accompagné par les autorités sanitaires, ont souhaité procéder à un réaménagement du programme, qui sera effectif en 2017. Le retard accusé dans la mise en place des ouvrages de gestion des déchets biomédicaux a empiété sur le calendrier de formation des agents de santé et des personnes proposées à la gestion des ouvrages ; cette activité sera mise en œuvre en 2017. En février 2016, s'est tenu un atelier d'échanges sur l'hygiène dans les structures sanitaires du Département, grâce à l'intervention de l'Association pour le Développement du Département de Podor (ADDP), marquée par la participation des infirmiers chefs de poste du district sanitaire de Pété et de Podor. Le Comité de pilotage du programme s'est réuni à cette occasion et en novembre. En décembre 2016, la visite du Président du Département des Yvelines à Podor a été l'occasion d'inaugurer l'incinérateur au poste de santé de Golléré.

Aide à la définition du Plan départemental de développement (18 969,74€) :

Le Conseil Départemental de Podor a décidé de se doter d'un outil de planification fixant les orientations de la collectivité pour 5 années, conformément aux dispositions du code des collectivités locales. L'Agence régionale de développement (ARD) de Saint-Louis, bras technique des collectivités locales, a été chargée de la conception du document. Le processus d'élaboration a été lancé en février 2016 et de nombreuses rencontres ont suivi, en présence des autorités administratives, des services déconcentrés de l'Etat, de la société civile... Les travaux qui ont suivi ont permis la réalisation du document cadre de référence pour toute action à entreprendre en vue du développement du Département de Podor et d'améliorer les conditions de vie des populations. La version provisoire du PDD a été présentée en décembre 2016 à Podor ; l'adoption de la version finale devrait intervenir en session du Conseil départemental début 2017.

Formation à la recherche de financements (2 914,83€) :

Les coûts de la formation organisée en décembre 2015 au bénéfice des élus et du personnel du Département dans le domaine de la recherche de financements extérieurs, ont été régularisés en 2016.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Gestion communale des déchets ménagers	30 250,56 €	23 702,13 €	Compte Yvelines-Podor	41 873,33 €	-77 169,66 €
Déchets biomédicaux	206 640,64 €	42 806,51 €	Département des Yvelines	55 151,00 €	- €
Appui institutionnel	25 696,00 €	21 884,57 €	Département de Podor	932,99 €	932,99 €
			Reliquat année précédente	164 629,88€	164 629,88€
TOTAL	262 587,20 €	88 393,21 €	TOTAL	262 587,20 €	88 393,21 €

Au 31 décembre, le compte dédié Yvelines-Podor disposait d'un reliquat de subvention de 77 169,66€. Le Département des Yvelines doit encore verser au Département de Podor le solde de la convention 2015-1, représentant un montant total de 55 151€. 940€ ont par ailleurs été réglés à France Volontaires au titre de la mise à disposition de volontaires en 2015. Le montant total payé par le Département des Yvelines en 2016 pour cette coopération atteint donc 940,00€.

PERSPECTIVES 2017

L'année 2017 devrait enfin pouvoir permettre la clôture du programme relatif à l'implantation d'incinérateurs et voir le démarrage du projet cofinancé par l'Agence française de développement, qui représente un enjeu particulier pour le Département des Yvelines puisque c'est le premier financement que l'Agence lui octroie.

■ Togo - Commune d'Anèho

PRESENTATION

La Commune d'Anèho est une collectivité locale administrée provisoirement par un Président de délégation spéciale, en attendant l'organisation d'élections locales (qui ne se sont pas déroulées depuis 1987 dans le pays). La ville compte environ 25 000 habitants pour une superficie de 32 km². Le Président de la délégation spéciale est Patrice AYIVI. Des élections locales ont plusieurs fois été annoncées mais encore aujourd'hui aucune date n'a été confirmée.

La convention-cadre de coopération a été renouvelée pour la période 2016-2020, et présente 5 axes de coopération : renforcement des capacités institutionnelles et financières, création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), consolidation et développement du lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji, amélioration de la propreté urbaine et de l'environnement, et appui aux politiques locales de création d'emplois et de ressources pour lutter contre la pauvreté.

La contribution du Département des Yvelines est jusque-là versée directement sur deux comptes ouverts au nom de la coopération par la Mairie d'Anèho (l'un pour le Lycée, l'autre pour le SPANC). Un troisième compte bancaire, géré par l'antenne de la Maison des Yvelines au Togo, a été ouvert pour recevoir les contributions des partenaires dans le cadre d'un nouveau financement obtenu auprès de l'Union européenne pour le développement du SPANC. La contrepartie de la ville est variable, selon les programmes.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2016 :

- Création et développement du Service public d'assainissement non-collectif (SPANC). Ce programme vise à aider les ménages à s'équiper en latrines et les invite à en confier l'entretien à la Mairie, en échange du paiement régulier d'une redevance. Ce programme est cofinancé par l'Union européenne depuis le début de l'année 2012¹⁰, et s'est achevé fin 2016. Un nouveau financement, d'une durée de trois ans, a été obtenu auprès de l'UE pour poursuivre le développement du service ;
- Construction d'un lycée d'enseignement technique à Anèho-Glidji et développement de l'enseignement. Il s'agit d'un établissement devant former dans des filières courtes des jeunes principalement issus de la région d'Anèho, et dont la gestion est revenue en 2013 au Ministère de l'enseignement technique togolais.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale d'YCID au Togo (antenne de la Maison des Yvelines), dont le bureau est situé à Lomé. Elle bénéficie du concours technique de l'association yvelinoise Aquassistance pour le SPANC, et du Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles pour le lycée d'enseignement technique.

¹⁰ Financement conjoint avec le programme « gestion des déchets solides » du GI-Mono.

Service public d'assainissement non-collectif (43 739,08€) :

Il s'agissait au départ de la dernière année du programme SPANC 2012-2016 cofinancé par l'Union européenne, mais une prolongation de six mois a été obtenue de l'UE, surtout pour les actions se déroulant au Bénin (financement conjoint de l'UE pour Anèho et le GI-Mono), ce qui autorisera à terminer les actions prévues jusqu'en juin 2017. A la fin de l'année, le SPANC comptait 273 abonnés, soit un chiffre relativement faible par rapport aux attentes initiales de ce projet. L'année 2016 a surtout été employée à achever le programme de construction de toilettes (12 nouvelles installations) et à mettre en place l'expérimentation de l'épandage des boues des fosses septiques, collectées depuis l'an dernier par un tracteur et une tonne à lisier, sur des parcelles agricoles. Cette expérimentation a nécessité de recourir aux services d'un jeune ingénieur recruté en France par la Mairie d'Anèho, pour une période de six mois, et aux services d'analyse d'un laboratoire spécialisé en agronomie de l'Université de Lomé. Le test sur culture a été réalisé entre août et octobre, et tous les résultats se sont révélés positifs : les boues possèdent des propriétés agronomiques intéressantes sans perturber l'équilibre des sols et des nappes phréatiques, et pourraient se substituer dans une certaine mesure aux engrais industriels. Cette perspective de trouver un débouché économique aux déchets d'assainissement mérite d'être encore approfondie, mais elle pourrait constituer une solution originale et à bas coût pour de nombreuses collectivités africaines.

Développement du Lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji (90 641,67€) :

Le Lycée a connu sa quatrième rentrée et sa première génération de diplômés : 43 élèves sont en effet sortis de leurs trois années d'études avec un brevet de technicien, 21 dans la filière maintenance informatique, 22 dans la filière électrotechnique. A la rentrée 2016-2017, le taux de féminisation des effectifs continue d'être significatif, représentant 27% des 167 élèves. Le Comité de développement du Lycée, mis en place l'an passé et qui réunit 9 entreprises, a été convoqué trois fois en 2016. Il bénéficie depuis octobre d'un chargé de mission recruté par l'association du Comité, un jeune Français issu d'une école de commerce et installé à Anèho, qui est en charge du développement des relations avec les entreprises, de la communication autour du Lycée, et du développement d'une offre de formation continue. Le Lycée Jules Ferry poursuit pour sa part ses missions régulières dans le cadre de son appariement, avec deux missions réalisées en 2016. L'enjeu principal aujourd'hui est celui de la consolidation de la pédagogie, tant sur le plan matériel (maintien de la qualité du plateau technique) que sur celui de l'enseignement (renforcement des compétences des professeurs), ce que la mise en place du système de visioconférence entre le Lycée Jules Ferry et celui d'Anèho, opérationnel grâce à l'installation de la fibre optique au Lycée, pourra faciliter. Il peut être noté que l'Ambassade de France a fait don cette année d'un équipement « tableau numérique interactif » au Lycée, et qu'une équipe d'élèves a participé à l'édition annuelle de l'*African Code Week*.

Sur le plan de la construction des bâtiments, les travaux de la deuxième tranche (pôle d'enseignement informatique et logements de la direction) sont arrêtés depuis la fin du printemps : en cause, le manque de trésorerie en raison de l'absence de versement de la deuxième partie de la subvention attribuée par la Présidence de la République togolaise (environ 115 000€). La seconde partie de l'année a été utilisée pour tenter de trouver des solutions afin de pouvoir terminer au moins le pôle d'enseignement, et une reprise des travaux est espérée en 2017 pour une livraison du pôle à la prochaine rentrée scolaire.

BUDGET EXECUTE

Les fonds sont versés par le Département sur deux comptes, l'un dédié au SPANC, l'autre au Lycée ; les contributions de la Mairie sont versées sur ces comptes, lorsqu'elles sont prévues. Un troisième

compte, pour la phase de développement du SPANC 2017-2019, a été ouvert en fin d'année et sera géré par l'antenne de la Maison des Yvelines au Togo.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
LETP Anèho-Glidji	221 427,37 €	90 641,67€	Compte Yvelines-Anèho	- €	- 188 042,29€
SPANC	60 443,49€	43 739,08€	Excédents 2015	101 883,75 €	101 883,75 €
			Département des Yvelines	220 364,80 €	218 838,00 €
			Commune d'Anèho	1 701,29 €	1 701,29 €
			Président de la République	114 336,76 €	- €
TOTAL	281 870,86 €	134 380,75 €	TOTAL	281 870,86 €	134 380,75 €

Au 31 décembre, la coopération disposait d'une trésorerie de 188 042,29€ correspondant au reliquat global des subventions du Département des Yvelines pour financer la continuation des actions en 2017. A noter que la subvention de 134 301€ versée en fin d'année par le Département pour le financement de la phase d'extension du SPANC ne sera utilisée qu'en 2017. Par ailleurs, 1 526,80€ restaient à verser par le Département.

Hors conventions avec la Commune, 4 158,60€ ont été dépensés par le Département, pour la prise en charge d'une partie du poste de volontaire de solidarité internationale et son encadrement dans le cadre du marché passé avec l'Union des communes du Togo (frais restant de l'année 2015), 3 817,93€ pour des frais divers (mission pour une audience avec le Chef de l'Etat togolais, hébergement de l'employé de la Mairie à Dunkerque lors de son stage en partenariat avec Aquassistance) et 25 600€ pour la contribution au fonctionnement du Comité de développement du Lycée. Au total, le Département des Yvelines a dépensé 252 414,53€ pour cette coopération en 2016.

PERSPECTIVES 2017

Pour le SPANC, il s'agira tout à la fois d'achever les travaux prévus dans le cadre du programme 2012-2016 lors des six premiers mois de l'année, et d'établir le rapport final de ce programme conjointement avec les actions réalisées au Bénin, et de lancer la mise en œuvre de la phase d'extension à toute la commune du SPANC, suite à l'obtention du financement de l'UE en fin d'année 2016 (650 000€ de projet sur trois ans, dont 450 000€ de financement européen). Il sera par ailleurs nécessaire de compléter l'expérimentation de l'épandage agricole avant de pouvoir en faire une procédure de routine du SPANC, tout en conservant un certain suivi de l'impact de cette activité sur l'environnement.

Concernant le Lycée, la réorientation des crédits disponibles ira à l'achèvement du pôle d'enseignement de la filière « maintenance électrotechnique », même si les démarches de relance auprès du Président de la République togolaise se poursuivront en vue d'obtenir le versement promis, de façon à terminer également les logements. Sur le plan pédagogique, il s'agira de pouvoir compléter les échanges avec le Lycée Jules Ferry en intégrant une composante « administration de l'établissement » et une composante « développement de la formation continue à l'attention des entreprises ». Un effort sera par ailleurs fait sur la promotion du Lycée, à travers l'organisation d'une première journée « portes ouvertes ».

■ Togo – Préfecture de Blitta

PRESENTATION

La Préfecture de Blitta est une collectivité locale correspondant au département, d'une superficie de 2 973 km² pour 150 000 habitants. Comme à Anèho, elle est administrée à titre provisoire par un Président de délégation spéciale, Komi ADEWI.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2015, a été prolongée d'un an en 2016. Elle identifie 5 axes de coopération : appui au développement agricole, appui aux politiques de développement de l'économie et de l'artisanat, amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorations des infrastructures d'éducation primaire et secondaire, renforcement des moyens du Conseil de préfecture.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuie sur l'ONG Entreprises, territoire et développement (ETD) en charge du volet agricole de la coopération. Sur le plan financier, le Département versait jusqu'à la mi-2016 sa contribution à l'Union des communes du Togo (UCT), qui collecte également une partie de la contrepartie locale versée par la Préfecture de Blitta ; en cours d'année, une convention a été conclue directement avec ETD pour la poursuite du programme de coopération.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour d'un programme en 2016 :

- L'appui à la gouvernance concertée pour le développement agricole. Ce programme prend la suite du précédent. Initié en 2014 pour une durée de 30 mois, il a pour objectif principal la réduction de la vulnérabilité des populations au travers de deux axes majeurs : le renforcement du rôle du Conseil dans la planification agricole de son territoire et le soutien aux initiatives économiques et aux infrastructures productives.

La mise en œuvre de ce programme est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, dont les bureaux sont sis à l'antenne de la Maison des Yvelines de Lomé.

ACTIVITES REALISEES EN 2016

Appui à la gouvernance concertée pour le développement agricole (112 660,00€) :

Avec pour objectif sous-jacent de renforcer le rôle du Conseil de préfecture dans la gouvernance du développement agricole, le projet a mis en place un cadre de concertation, de négociation et de décision entre la collectivité et les acteurs (publics-privés) du secteur agricole, qui s'est réuni deux fois en 2016. Il s'est doté cette année d'une charte de développement durable et d'un plan d'action 2016 issu de la stratégie de développement agricole mise au point en 2015. Dans cette même dynamique de développement agricole, des infrastructures productives (un magasin, des aires de séchage des produits agricoles) et des initiatives locales portées par des groupements (26 projets à ce jour, principalement dans les domaines du maraîchage, de la transformation de produits agricoles et de l'élevage) sont soutenues financièrement et techniquement. En parallèle, un accord sur la mise en place d'un fond de garantie pour la microfinance a été signé en 2015 avec l'agence URCLC, malheureusement la mobilisation des ressources financières pour le projet a pour le moment empêché sa mise en place. Dans l'optique de faire bénéficier la collectivité locale des investissements consentis en matière agricole, des négociations ont eu lieu en 2016 avec quelques

grands opérateurs du secteur, mais pour l'heure les engagements à s'acquitter d'une taxe de sortie des produits agricoles demeurent au stade des promesses.

BUDGET EXECUTE

Des fonds ont été versés par le Département à l'UCT d'une part, et à ETD d'autre part, pour le financement du programme. La Préfecture de Blitta doit également contribuer à ce programme en versant une contribution à ETD.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Contribution au programme ETD	129 894,00€	112 660,00€	Département des Yvelines	125 321,00€	112 660,00€
			Préfecture de Blitta	4 573,00€	-
TOTAL	129 894,00€	112 660,00€	TOTAL	129 894,00€	112 660,00€

Hors convention, le Département opéré les derniers versements concernant les frais de mise à disposition d'un volontaire en 2015, ainsi que le solde du marché d'assistance technique passé avec l'UCT. Au total, 116 609,60€ ont été consacrés en 2016 par le Département à cette coopération.

PERSPECTIVES 2017

Le programme de développement agricole doit s'achever dans le courant de l'année 2017. A ce jour, aucune perspective de prolongation ou de lancement de nouveaux projets n'est en discussion.

Partenariats en lien avec la coopération décentralisée

PCPA-CONGO (CONGO)

Impliqué dans le programme depuis 2009, et officiellement membre depuis 2013, le Département des Yvelines représente les collectivités locales françaises au sein du Comité de pilotage du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA), programme dont l'objectif est de renforcer les organisations de la société civile et d'améliorer le dialogue avec les pouvoirs publics. En raison des difficultés financières rencontrées par ce programme, et de la moindre implication du Département des Yvelines dans ce pays, la participation aux activités du programme a été réduite en 2016, et le Département prévoit de ne pas renouveler son adhésion en 2017.

ACTED (HAÏTI)

Suite au passage de l'ouragan Matthew en octobre 2015 qui a ravagé une grande partie de l'île et fait plus d'un millier de victimes et des centaines de milliers de sans-abris, le Département des Yvelines a été sollicité par l'ONG française ACTED pour apporter une aide à la reconstruction du pays. Le programme proposé par ACTED est de type « Cash for work », qui consiste à rémunérer des familles (et ainsi leur procurer un revenu de substitution) pour déblayer les rues et habitations. 50 000€ ont été versés par le Département pour cette action. Il peut être noté que le Département des Hauts-de-Seine a accordé un soutien d'une même ampleur, pour aider au redémarrage de la filière de culture du cacao.

CENTRE FRANCO-LIBANAIS DE GHODRASS (LIBAN)

Le Département a conclu en 2014 une convention de partenariat avec l'association franco-libanaise de Ghodrass pour la création d'un centre régional de scoutisme dans la région du Kesrouan-Ftouh. Pour rappel, le Département soutient cette association depuis 1995, c'est le plus ancien engagement international du Département. Entre 2014 et 2016, le Département soutient la réalisation des études techniques préalables et l'aménagement du terrain sur lequel le futur centre sera érigé. 13 460,80€ ont été versés en 2016 à cette association.

CITES UNIES LIBAN (LIBAN)

Le Département a régulièrement sollicité l'appui du Bureau technique des villes libanaises (BTVL) pour accompagner sa coopération avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh. En 2014, cette collaboration a pris un nouveau tour avec la signature d'une convention de partenariat pour soutenir financièrement un programme d'appui à la formation des municipalités libanaises qui doit permettre notamment, en coopération avec le CNFPT et dans le cadre d'un accord intergouvernemental signé entre le Ministère libanais de l'intérieur et le Ministère français de la décentralisation et de la fonction publique, d'établir des organigrammes types pour les collectivités libanaises, de proposer des actions de formation pour les élus et agents de ces collectivités, et de mettre en place un centre de ressources sur la décentralisation. Le Département apporte une subvention de 15 530€, dont 7 015€ ont été versés en 2014, et 8 515€ en 2015.

ACTION MOPTI (MALI)

L'association yvelinoise Action Mopti a été choisie comme opérateur d'un projet de participation à la relance économique de la Région de Mopti, suite à la crise politique traversée par le pays. Ce projet exceptionnel implique aussi la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY). Au terme d'un processus auquel près d'une dizaine de collectivités de la région de Mopti ont participé, un projet de création d'une filière piscicole porté par les communes de Mopti et de Socoura a été retenu, pour un montant prévisionnel de 283 685€. Les instances de pilotage du projet ont été mises en place fin 2015. Le projet est en phase de développement, le Département est engagé à hauteur de 150 000€ et a déjà versé 100 000€ en 2014. Aucun versement supplémentaire n'a été effectué en 2016.

ASSOCIATION LE PARTENARIAT (SENEGAL)

Dans le cadre de la mise en place du réseau de représentants locaux d'YCID pour le suivi des projets, le Département s'est engagé en 2014 pour 150 000€ dans la construction d'une Maison des Yvelines au Sénégal, à Ourossogui. La Maison des Yvelines accueille également les logements des volontaires de solidarité internationale d'YCID. Pour la réalisation de ce bâtiment, une convention avec l'ONG Le Partenariat, dont le siège est à Lille et qui dispose d'une antenne à Saint-Louis, a été passée : elle prévoyait la construction de la Maison des Yvelines selon la technique dite de la voute nubienne, qui a été par ailleurs le support d'un nouveau chantier d'insertion yvelinois. La Maison des Yvelines a été inaugurée le 4 décembre 2016, 34 158,40€ ont été versés pour la finalisation de l'opération en 2016.

ASSOCIATION LA VOUTE NUBIENNE (SENEGAL)

Partant de l'expérimentation réalisée pour la construction de la Maison des Yvelines, le Département et YCID ont souhaité continuer à accompagner l'association yvelinoise « La Voute nubienne » dans la promotion et la diffusion de cette technique constructive dans la région du Fouta au Sénégal. L'enjeu étant d'abord la formation de maçons agréés, un programme d'une durée de quatre ans a été mis en place, qui prévoit en particulier d'adjoindre à tout nouveau chantier de construction (portés par des collectivités ou des associations yvelinoises notamment) une composante « chantier-école » favorisant l'apprentissage pratique. L'objectif est de pouvoir former une quarantaine de maçons d'ici 4 ans et contribuer ainsi à autonomiser ce secteur économique. Le coût prévisionnel du programme est de 1,4 million d'euros, dont 460 000€ apportés par le Département. Un premier décaissement de 160 000€ est survenu en 2016.

ASSOCIATION MAISON DES YVELINES (SENEGAL)

L'association est en charge pour le compte d'YCID d'effectuer le suivi des actions cofinancées par les Yvelines, dont les actions de coopération décentralisée du Département. Au Sénégal, une équipe de trois personnes est en charge de cette activité. Afin de faciliter l'organisation des missions du Département des Yvelines, conduites en février et en décembre 2016 par le Président du Département, la Maison des Yvelines a pris en charge certains frais (cérémonies, invitations des partenaires, transport des délégations...) pour un montant de 7 604,39€, que le Département des Yvelines lui a remboursé.

FRANCE VOLONTAIRES (SENEGAL - TOGO)

Si la gestion des volontaires de solidarité internationale a échoué à YCID à partir de juillet 2015, c'est le Département qui en était encore responsable jusqu'à cette date, dans le cadre du partenariat

conclu en 2011 avec France volontaires. En 2016, le règlement du solde de la mise à disposition des volontaires au bénéfice du Département a été réglé pour 4 074,90€.

LYCEE POLYVALENT JULES FERRY DE VERSAILLES (TOGO)

Depuis le lancement du projet de construction d'un Lycée d'enseignement technique et professionnel à Anèho, le Lycée Jules Ferry apporte son expertise et mobilise son personnel pour accompagner les autorités gestionnaires du Lycée dans le déploiement et l'amélioration des enseignements dispensés. Un appariement a ainsi été signé entre les deux établissements en 2014, que le Département des Yvelines soutient à travers une convention avec le Lycée de Versailles. Aucun versement n'a été nécessaire en 2016, les reliquats de l'année précédente ayant permis de financer les missions pédagogiques réalisées en cours d'année.

COMITE DE DEVELOPPEMENT DU LYCEE TECHNIQUE D'ANEHO (TOGO)

Afin d'accompagner l'intégration du Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Anèho dans son environnement, une association complémentaire a vu le jour qui permet de réunir les partenaires (Département des Yvelines, Commune d'Anèho, Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles) et les entreprises togolaises intéressées par les formations proposées par le Lycée. Ce Comité se réunit trois fois par an et a pour missions d'assurer l'adéquation entre les formations et la demande de qualification des entreprises, de promouvoir la réputation du Lycée, et de contribuer à réunir des ressources financières complémentaires de façon à maintenir un plateau technique de qualité. Créée en 2016, l'association est aidée par le Département des Yvelines de façon dégressive pendant trois ans : 25 600€ ont ainsi été versés en 2016, ce qui a permis notamment de recruter un jeune yvelinois expatrié au Togo pour s'occuper de développer les liens avec les entreprises.

UNION DES COMMUNES DU TOGO (TOGO)

Depuis 2007, le Département des Yvelines soutient l'UCT dans ses missions de plaidoyer en faveur de la décentralisation au Togo, et pour la formation des exécutifs et agents des collectivités locales. En 2016, l'UCT a candidaté à un appel d'offres de l'Union européenne pour la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des communes togolaises dans différents secteurs (fiscalité, état civil, eau et assainissement...). Le coût prévisionnel du programme d'une durée de trois ans est de 505 825€, et le Département des Yvelines s'est engagé à apporter une contribution de 36 000€. Une somme de 12 000€ a été ainsi décaissée en 2016. En contrepartie de ce soutien, l'UCT s'est engagée à inclure la ville d'Anèho dans les communes bénéficiaires de ce programme. Par ailleurs, 10 880,20€ ont été versés à l'UCT dans le cadre des engagements précédents du Département, lorsque l'UCT était en charge du suivi des accords de coopération départementaux au Togo.



Le soutien aux acteurs yvelinois

Depuis 2006 le Département des Yvelines apportait un soutien aux acteurs yvelinois de la coopération internationale (associations, communes et groupements, collèges). Ce soutien était tout d'abord financier, à travers deux dispositifs de subvention : « Programme pluriannuel de développement local », et « Micro-projets de développement »¹¹. Une seconde forme de soutien s'est mise en place en 2013, à travers le renforcement technique des capacités des acteurs yvelinois : ce renforcement prenait la forme d'un programme de formation, et d'un dispositif d'accompagnement individuel pour les acteurs qui en ont le plus besoin.

En 2015, YCID a repris à son compte l'ensemble des formes de soutien aux acteurs yvelinois, à l'exception des conventions déjà signées par le Département avant le 1^{er} janvier 2015. En début d'année 2016, ces conventions en cours étaient au nombre de 33, pour un engagement prévisionnel restant à solder de 181 009,44€. En 2016, le Département a liquidé ces engagements à hauteur de 42 997,60€, et 21 conventions demeuraient actives en fin d'année.

¹¹ A noter que la DEJS proposait jusqu'en 2014 un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui s'adressait plus spécifiquement aux jeunes Yvelinois de 18-25 ans qui leur permet d'accomplir un chantier humanitaire durant quatre semaines. C'est YCID qui a aussi repris ce dispositif en 2015.



L'animation de la dynamique yvelinoise

En 2016, l'intégralité de la composante « animation du territoire » a été transférée à YCID : le Département met donc en œuvre cette dimension de la politique « Yvelines, partenaires du développement » à travers sa subvention à YCID (810 000€ en 2016). En dehors de celle-ci, le Département continue à cotiser directement à Cités Unies France (13 786€).



Les ressources de la politique

« Yvelines, partenaires du développement » bénéficie depuis sa mise en place d'un effort significatif de la part de l'Assemblée départementale : un budget d'objectif d'un euro net par an et par habitant lui est attribué. Les crédits votés pour cette politique ont représenté 1 661 188€ nets lors du budget primitif pour l'exercice 2016 (soit 11% de moins qu'en 2015, un taux d'effort qu'ont connu toutes les politiques départementales), ont atteint 2 458 619€ suite à l'intégration des reports d'engagements non réalisés en 2015 et l'obtention de subventions extérieures, et se sont finalement établis à 1 868 571€ de crédits nets réalisés en fin d'année 2016 (2 329 929€ en dépenses et 461 358€ en recettes).

■ Organisation humaine.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE

La politique est rattachée directement au Président du Conseil départemental, Pierre BEDIER, et formellement intégrée dans les services gérés par le Cabinet. La Commission coopération internationale joue le rôle d'un organe consultatif dont les attributions générales sont la validation des orientations générales de la politique et le suivi de sa mise en œuvre, et en particulier l'émission des avis sur les accords-cadres de coopération décentralisée et les demandes de subvention présentées par les acteurs yvelinois, avant leur présentation devant les organes délibérants du Département. Elle est présidée par Alexandre JOLY et comprend en outre : Marie-Hélène AUBERT, Anne CAPIAUX, Joséphine KOLLMANNSBERGER, Jean-Noël AMADEI, Karl OLIVE, Cécile DUMOULIN. La Commission s'est réunie deux fois en 2016. Jean-Marie TETART, Président d'YCID, y participe à titre consultatif.

ORGANISATION DE LA MISSION COOPERATION INTERNATIONALE

La Mission est rattachée au Directeur de Cabinet du Président, Capucine BARRAUD-DEGOUY. Elle comprend deux agents permanents, Cédric LE BRIS (responsable de la Mission et des actions au Bénin, Congo, Liban et Togo) et Marion FLAGBO (en charge des actions au Mali et au Sénégal). Il peut être noté que ces agents sont également mis à disposition d'YCID pour 2/3 de leur temps de travail. Alice LE FRECHE a travaillé pour la Mission dans le cadre d'un contrat d'apprentissage entre octobre 2015 et octobre 2016, sur des questions de communication. Entre avril et octobre, la Mission a accueilli Emmanuel MOTTE en tant que stagiaire.

Sur le terrain, la Mission est relayée par les représentants d'YCID (volontaires de solidarité internationale) : Edgar TOHOUEGNON, Isabelle HOUESSOUE et Dicko SALL (Sénégal) et Marika POURCHET-DAVID (Togo).

■ Budget de la politique

PERIMETRE BUDGETAIRE

Le programme budgétaire « Yvelines, partenaires du développement » comprend trois opérations budgétaires : coopération décentralisée, soutien aux acteurs yvelinois, et animation du territoire. Mise en place en 2013, cette structuration analytique présente à ce jour quelques incohérences en cours de résorption, mais présente le grand avantage de traduire budgétairement les orientations globales de la politique.

Le budget « Yvelines, partenaires du développement » comprend tous les fonds engagés en tant que subvention dans les accords de coopération décentralisée et le soutien aux acteurs yvelinois, et une partie des fonds employés pour l'animation du réseau. Ne sont cependant pas comprises dans le périmètre budgétaire du programme :

- Les ressources humaines ;

- Les frais liés aux missions à l'étranger pour les agents de la Mission coopération internationale et les élus.

Par ailleurs, la Mission coopération internationale reçoit le renfort d'autres services départementaux, selon les besoins : service d'accueil, service de sécurité, service de transport, service évènementiel, service communication, service protocole.

CREDITS OUVERTS

Les crédits ouverts pour l'exercice 2016 correspondent :

- Aux crédits du budget primitif voté fin 2015, portant sur les engagements nouveaux susceptibles d'être pris au cours de l'exercice ;
- Aux crédits reportés de l'exercice 2015, portant sur des engagements pris pour l'exercice 2015 mais qui n'ont pas pu être payés dans le courant de l'exercice 2015 ;
- Aux modifications (augmentation ou diminution) des crédits votés intervenues en cours d'exercice.

	Budget primitif	Report 2015	Autres modifications	Total crédits ouverts 2016
Coopération décentralisée	1 095 200,00	651 262,57	534 264,00	2 280 726,57
Soutien aux acteurs yvelinois	51 438,00	131 518,04	- 1 947,00	181 009,04
Animation du réseau	824 550,00	97,38	- 1 764,00	822 883,38
Total dépenses	1 971 188,00	782 877,99	530 553,00	3 284 618,99
Recettes	310 000,00		516 000,00	826 000,00
Total recettes	310 000,00	-	516 000,00	826 000,00
Total net YPD	1 661 188,00	782 877,99	14 553,00	2 458 618,99

Les crédits nets votés au budget primitif, pour l'année 2016, représentaient 1 661 188€, soit 1,15€ net par habitant¹². Les reports et modifications ultérieures de l'exercice 2015 ont conduit à porter les crédits nets ouverts à 2 458 619€, soit 1,70€ par habitant.

BUDGET REALISE

Le budget réalisé comprend les engagements (les reports de 2015 et les délibérations prises en 2016) et les liquidations (versements effectivement réalisés, qui représentent tout ou partie des engagements, en fonction des conditions inscrites dans les conventions de subvention). Les liquidations sont donc les dépenses réelles en 2016 de la politique.

	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	A reporter en 2017
Coopération décentralisée	2 280 726,57	1 863 095,14	1 463 145,67	399 949,47
Soutien aux acteurs yvelinois	181 009,04	159 599,04	42 997,60	116 601,44
Animation du réseau	822 883,38	823 786,00	823 786,00	-
Total dépenses	3 284 618,99	2 846 480,18	2 329 929,27	516 550,91
Recettes	826 000,00	461 357,87	461 357,87	-
Total recettes	826 000,00	461 357,87	461 357,87	-
Total net YPD	2 458 618,99	2 385 122,31	1 868 571,40	516 550,91

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'année 2016 a été une année plus large au regard de l'objectif de consacrer un euro net par habitant à la coopération : 1 868 571,40€ net ont ainsi été

¹² Pour une population de 1 450 000 habitants

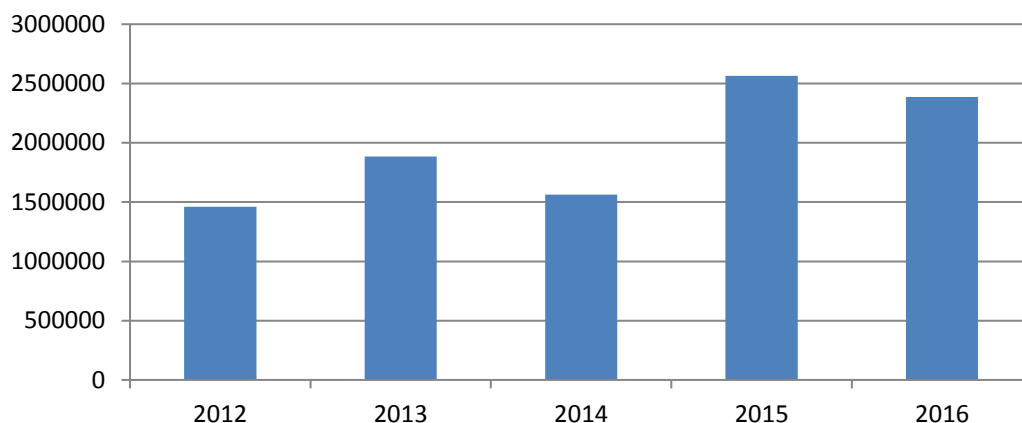
dépensés, soit 1,29€ net par habitant, mais cela tient avant tout aux engagements reportés et à des performances de réalisation inférieures les années précédentes (par exemple, 0,56€ en 2014).

Au final, le taux d'engagement net sur crédits ouverts atteint 97% (98,2% en 2015), et le taux de réalisation des engagements atteint 78,3% (contre 70,7% en 2015). Les reports représentent 21,7% des dépenses engagées (29,3% en 2015), un montant inférieur de 34% en valeur absolue à celui observé l'an passé.

Ces différents taux témoignent d'une capacité de programmation, d'exécution et de pilotage du budget qui s'améliore d'année en année, grâce à une meilleure relation avec les partenaires de coopération d'une part, et à une plus grande prévisibilité des dépenses (par exemple, la cotisation versée à YCID, qui représentait 810 000€, est connue dès la préparation du budget primitif et exécutée à 100% durant l'année budgétaire).

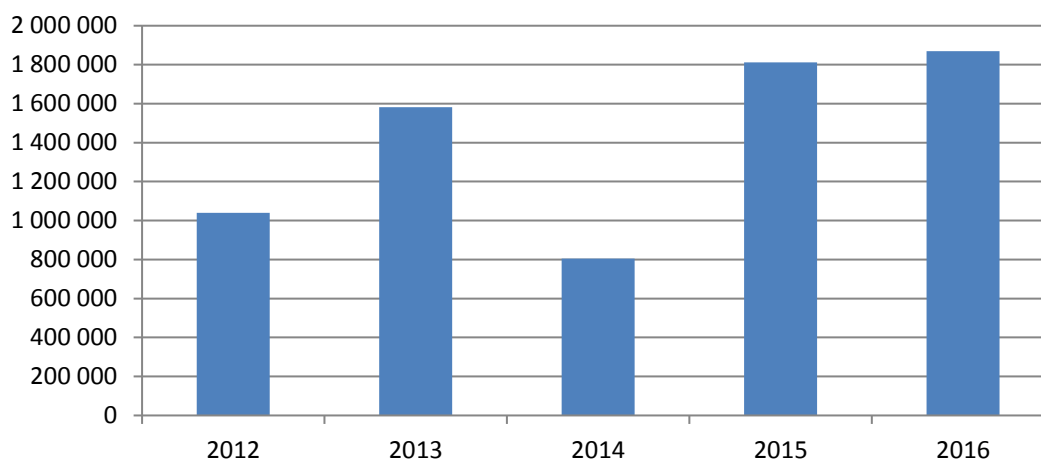
REPARTITION DES CREDITS EMPLOYES

Evolution des engagements nets par an (2012-2016)



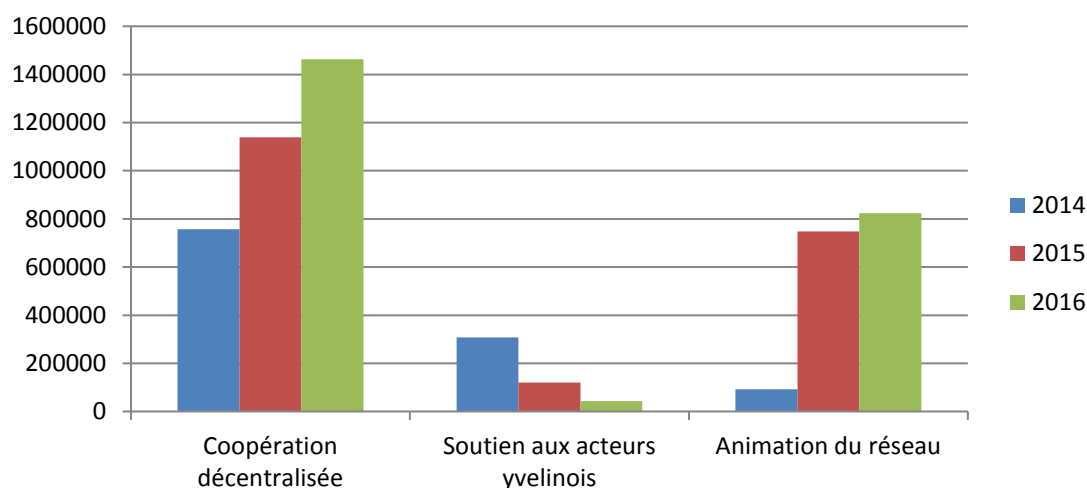
Les engagements nets (dépenses moins recettes) correspondent aux engagements nouveaux annuels et aux reports autorisés des années précédentes. Le taux d'engagement sur crédits ouverts en 2016 a été très bon, proche du montant autorisé, comme l'an dernier.

Evolution des dépenses réelles nettes par an (2012-2016)



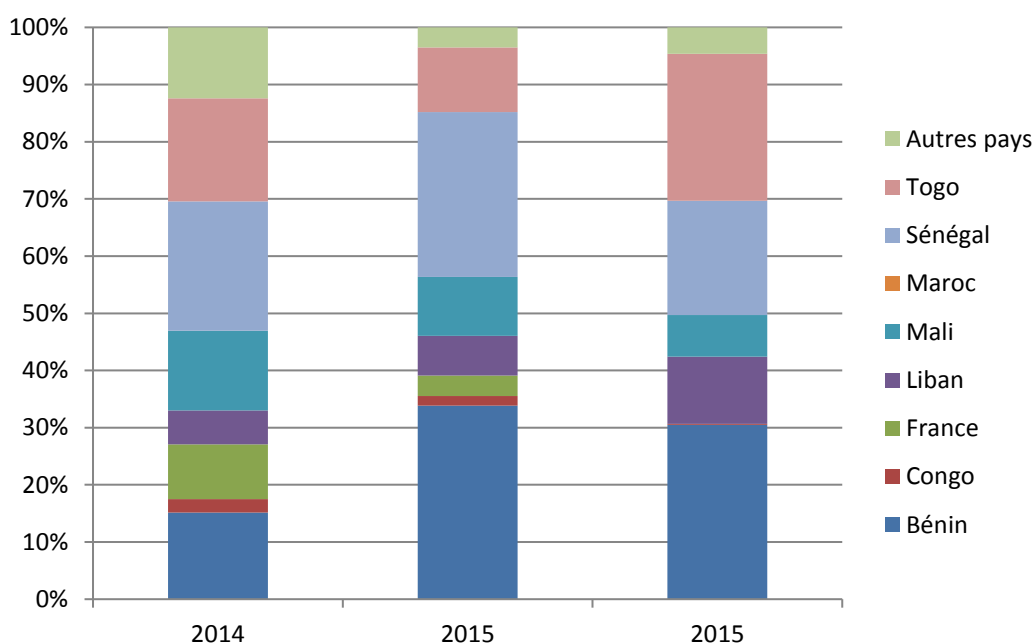
Les dépenses réelles nettes par habitant sont restées inférieures à 1€ entre 2009 et 2012, avant de s'élever au-dessus de ce seuil en 2013 (1,10€), puis une nette baisse en 2014 (0,56€). Elles sont remontées à 1,25€ en 2015, puis 1,29€ cette année, traduisant l'effort supplémentaire pris en charge par le Département dans le cadre de la création du groupement YCID.

Répartition des dépenses réelles brutes par opération (2014-2016)



Les dépenses brutes pour la coopération décentralisée sont en croissance depuis deux ans grâce à l'obtention ou au décaissement de subventions extérieures obtenues par le Département, après une forte baisse en 2014 en raison d'élections locales dans plusieurs pays de la coopération. Les dépenses de soutien aux initiatives yvelinoises poursuivent leur baisse vers zéro, seuls des reports demeurent à liquider, aucun engagement nouveau n'est pris. La forte hausse de la composante « Animation du territoire » depuis 2015 tient à la cotisation versée à YCID (cette cotisation pourrait en fait être affectée pour partie au soutien aux initiatives, et pour partie à l'animation du territoire).

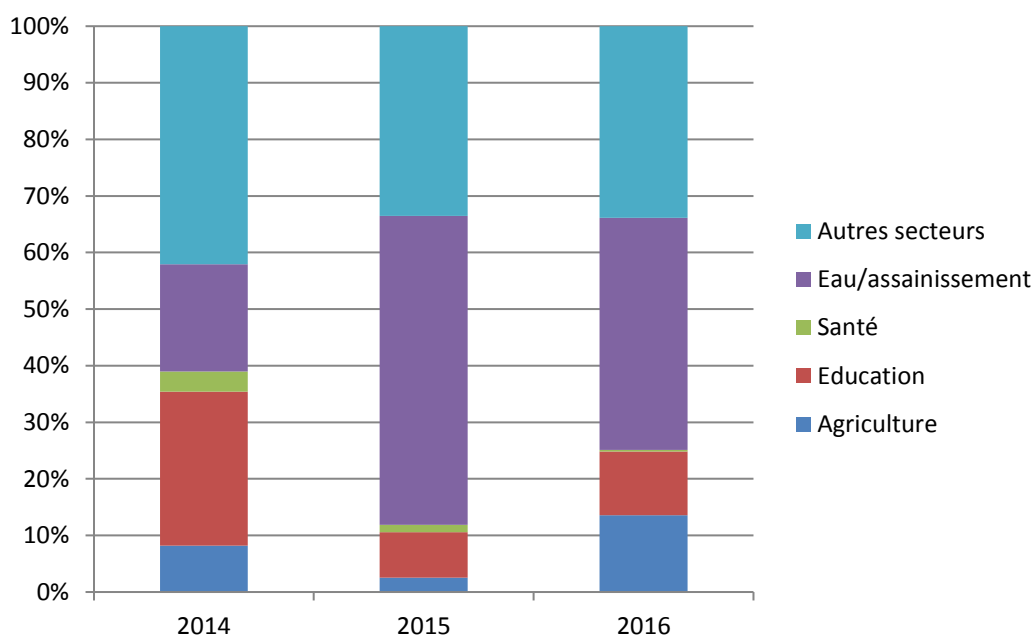
Répartition des dépenses réelles brutes par pays (2014-2016)



Le Bénin conserve sa place de premier pays d'intervention sur le plan financier, grâce aux subventions européennes engrangées. Le Togo prend cette année la deuxième place, le Sénégal arrivant troisième. Le

Liban puis le Mali sont les autres pays d'intervention significatifs. NB : ces données ne tiennent pas compte des fonds versés à YCID, qui seraient entièrement comptabilisés comme dépensés en France, alors qu'une grande partie de ces fonds est ensuite réallouée à des actions à l'étranger.

Répartition des dépenses réelles brutes par secteur d'intervention (2014-2016)



NB : le secteur « eau et assainissement » englobe également la gestion des déchets solides. Comme dans le précédent graphique, les dépenses liées à YCID ne sont pas prises en compte.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif a été voté en janvier 2017, il est construit sur une base stable par rapport à l'exercice précédent, après une baisse de 11% en 2015. Le transfert de ressources entre le Département (programme « appui aux acteurs yvelinois » en extinction) et YCID (reprise des crédits alloués au soutien aux acteurs yvelinois) s'achève en 2017, ce qui stabilise désormais la contribution départementale à YCID à 860 000€.

	Budget primitif	Crédits reportés 2016	Total crédits ouverts 2017
Coopération décentralisée	1 426 200,00	399 949,47	1 826 149,47
Soutien aux acteurs yvelinois	-	116 601,44	116 601,44
Animation du réseau	874 000,00	-	874 000,00
Total dépenses	2 300 200,00	516 550,91	2 816 750,91
Recettes	639 000,00	-	639 000,00
Total recettes	639 000,00	-	639 000,00
Total net YPD	1 661 200,00	516 550,91	2 177 750,91



Annexes

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2016

2016	Budget exécuté total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	916 414,57 €	92 628,57 €	- €	823 786,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	823 786,00 €	- €	- €	823 786,00 €
011-6188/Prestations de service	68 886,29 €	68 886,29 €	- €	- €
011-6245/Transport de personnes	8 389,35 €	8 389,35 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	15 352,93 €	15 352,93 €	- €	- €
DFS	647 556,17 €	627 961,10 €	19 595,07 €	- €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	642 570,17 €	627 961,10 €	14 609,07 €	- €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	4 986,00 €	- €	4 986,00 €	- €
DIS	765 958,53 €	742 556,00 €	23 402,53 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	762 083,53 €	742 556,00 €	19 527,53 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	3 875,00 €	- €	3 875,00 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 329 929,27 €	1 463 145,67 €	42 997,60 €	823 786,00 €
74-74718/Subvention fonctionnement Etat	78 585,00 €	78 585,00 €	- €	- €
13-13178/Autres fonds européens	382 772,87 €	382 772,87 €	- €	- €
TOTAL RECETTES YPD	461 357,87 €	461 357,87 €	- €	- €
TOTAL YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 868 571,40 €	1 001 787,80 €	42 997,60 €	823 786,00 €

■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2017

NB : ce budget inclus les reports autorisés de l'année 2016, soit 516 550,91€

2017	Crédits ouverts totaux	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	60 224,90 €	46 224,90 €	- €	14 000,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	14 000,00 €	- €	- €	14 000,00 €
011-6188/Prestations de service	12 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
011-6245/Transport de personnes	24 724,90 €	24 724,90 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	9 500,00 €	9 500,00 €	- €	- €
DFS	1 483 660,47 €	598 770,87 €	24 889,60 €	860 000,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	604 060,47 €	580 170,87 €	23 889,60 €	- €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	878 600,00 €	18 600,00 €	- €	860 000,00 €
DIS	1 272 865,54 €	1 181 153,70 €	91 711,84 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	1 257 010,54 €	1 181 153,70 €	75 856,84 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	15 855,00 €	- €	15 855,00 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 816 750,91 €	1 826 149,47 €	116 601,44 €	874 000,00 €
74-74718/Subvention fonctionnement Etat	79 000,00 €	79 000,00 €	- €	- €
13-1321/Subvention investissement Etat	250 000,00 €	250 000,00 €		
13-13178/Autres fonds européens	310 000,00 €	310 000,00 €		
TOTAL RECETTES YPD	639 000,00 €	639 000,00 €	- €	- €
TOTAL YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	2 177 750,91 €	1 187 149,47 €	116 601,44 €	874 000,00 €

■ Annexe 3 – Liste des marchés payés en 2016

Opération « COOPERATION DECENTRALISEE »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
CIDR	Etudes de faisabilité du projet d'aménagement de la zone du Lac Wegnan (coopération Kolokani, Mali)	2015	58 755,00€
Union des communes du Togo	Assistance technique, administrative et financière pour les coopérations du Département au Togo	2012	7 481,20€
Divers prestataires	Commande d'objets protocolaires pour les missions officielles des élus départementaux	2016	1 798,03€
KTS	Hébergement stagiaire de la ville d'Anèho à Dunkerque dans le cadre de sa mission d'observation du SPANC (partenariat Aquassistance)	2016	852,06€

Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2016 aux acteurs yvelinois

Nom de l'acteur	Siège	Type de subvention	Dispositif de subvention	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	Montant
ADSRDF	Mantes La Jolie	Investissement	MPD	Sénégal	Education secondaire	2 400,00 €
ADSRDF	Mantes La Jolie	Fonctionnement	MPD	Sénégal	Education secondaire	500,00 €
AIDONS	La Celle St Cloud	Fonctionnement	PPDL	Tunisie	Entreprises et autres services	500,00 €
Aquassistance	Le Vésinet	Investissement	MPD	Burkina Faso	Eau et assainissement	972,00 €
Aquassistance	Le Vésinet	Fonctionnement	MPD	Burkina Faso	Eau et assainissement	500,00 €
ASAPEA	Thoiry	Investissement	PPDL	Burkina Faso	Agriculture	4 500,00 €
ASAPEA	Thoiry	Fonctionnement	PPDL	Burkina Faso	Agriculture	500,00 €
Association des jeunes de Tekinguel	Mantes La Jolie	Investissement	Solidarité migrants	Sénégal	Eau et assainissement	996,33 €
Association des jeunes de Tekinguel	Mantes La Jolie	Fonctionnement	Solidarité migrants	Sénégal	Eau et assainissement	1 388,67 €
Association pour le soutien au village de Bourou	Gaillon sur montcient	Fonctionnement	MPD	Tchad	Agriculture	500,00 €
Association pour le soutien au village de Bourou	Gaillon sur montcient	Investissement	MPD	Tchad	Agriculture	1 063,80 €
BFM-ADLM	Coignières	Investissement	MPD	Mali	Santé de base	2 206,60 €
BFM-ADLM	Coignières	Fonctionnement	MPD	Mali	Santé de base	500,00 €
Eddsica Coubertin	Chevreuse	Investissement	PPDL	Sénégal	Education (non spécifié)	464,00 €
Eddsica Coubertin	Chevreuse	Fonctionnement	PPDL	Sénégal	Education (non spécifié)	9 036,00 €
Inter aide	Versailles	Investissement	PPDL	Haïti	Eau et assainissement	4 500,00 €
Mantes-la-Jolie	Mantes La Jolie	Investissement	PPDL	Sénégal	Education de base	2 314,00 €
Mantes-la-Jolie	Mantes La Jolie	Fonctionnement	PPDL	Sénégal	Education de base	4 486,00 €
Orgerus	Orgerus	Investissement	PPDL	Sénégal	Santé de base	1 561,00 €
Orgerus	Orgerus	Fonctionnement	PPDL	Sénégal	Santé de base	500,00 €
SADEMA	St Germain En Laye	Investissement	MPD	Congo	Infrastructures et services sociaux divers	1 296,00 €

Nom de l'acteur	Siège	Type de subvention	Dispositif de subvention	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	Montant
SADEMA	St Germain En Laye	Fonctionnement	MPD	Congo	Infrastructures et services sociaux divers	684,40 €
SANKOFA	Montigny Le Bretonneux	Investissement	MPD	Ghana	Education de base	1 128,80 €
SANKOFA	Montigny Le Bretonneux	Fonctionnement	MPD	Ghana	Education de base	500,00 €

***Le Conseil départemental,
acteur engagé de toutes les solidarités***

Contacts

Hôtel du Département
Cabinet du Président
Mission coopération internationale
3 rue de Fontenay
78000 VERSAILLES (France)
coopinter@yvelines.fr
(+33) 1 39 07 79 94

www.yvelines.fr/coopinter